

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson
à l'Hôtel de Ville le 25 juin 2015**

Président : Mme Nicole Fisquet Perrier
Présents : 7 municipaux
Excusés : Ameti Kemal, Criblet Mary-Christine, Dell'Orefice Nicolas, Germond Hugues, Herren Ludovic, Kalambay Badibanga, Langone Claude, Tanner Philippe,

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation de deux nouveaux membres.
2. Communications du Bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Compte de l'année 2014. Rapport de la commission des finances
5. Gestion de l'année 2014. Rapport de la commission de gestion.
6. Réponse de la Municipalité aux interpellations de M. Jacques-André Helfer et consorts relatives aux problématiques du parcage au bord du lac.
7. Élection du Président du Conseil Communal.
8. Élection du 1^{er} vice-président.
9. Élection du 2^{ème} vice-président.
10. Élection des scrutateurs.
11. Election des scrutateurs suppléants.
12. Projet de règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance (préavis n° 565/15). Nomination de la commission
13. Travaux de transformation et de réaménagement des collèges du Jura (préavis n° 566/15). Nomination de la commission.
14. Motion pour que la nouvelle place de la Gare intègre une plateforme multimodale.
15. Nomination d'un membre et de deux suppléants à la commission des finances
16. Propositions individuelles.

1. Assermentation de deux nouveaux membres.

Mme la Présidente donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Brenda Tuosto et M. Hervé Cornaz prêtent serment.

Elle leur adresse ensuite un message de cordiale bienvenue et leur souhaite de grandes satisfactions dans leur nouvelle fonction au sein du législatif communal.

2. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[Mme la Présidente](#) indique avoir reçu plusieurs lettres de remerciement suite au don des jetons de présence de décembre dernier à l'association Suisse-Mali. L'une d'elle provenait des représentants suisses.

Elle signale que grâce à ce dont l'association a pu offrir des bancs pour 50 personnes et donne lecture du courrier des bénéficiaires directs de ce don à savoir les habitants de la Commune de Niono (voir annexe).

Elle lit ensuite la lettre de démission de Mme Natacha Zari-Stucki pour son poste de suppléante à la commission des finances.

3. Communications de la Municipalité.

[Mme Erika Prina Howald](#) présente le premier plan du projet de création de douze places de parc, approuvé par le canton suite au compromis récemment trouvé. (voir annexe)

Le deuxième plan représente la zone du Pécos. Des études sont encore en cours pour l'élargissement de la route. Par contre, pour la zone de dépôt, un plan a été établi pour la mise à l'enquête. Un plan détaillé a dû être établi pour justifier le défrichage de la zone.

[Mme Christine Leu Métille](#) informe que les travaux de la Rue Haute et Jean Lecomte ont débuté comme prévu le 15 juin. La connexion qui était prévue à la place du Château a finalement eu lieu sur la ruelle de la pharmacie. L'ouverture de la Rue Haute va débiter la semaine prochaine.

Concernant le chauffage à distance, une pré-étude a été faite, un sondage a été envoyé aux personnes concernées. Le groupe EBL, partenaire dans ce dossier, a finalement remis le projet à la Romande Energie ce printemps. Etant donné que le technicien en charge du dossier a lui aussi été transféré à la Romande Energie, le suivi de ce dossier est donc assuré.

Malheureusement les délais pour la partie de la Rue Haute n'ont pas pu être tenus. Le groupe de travail est constitué de M. Castro et M. Guilloud comme techniciens, M. le Syndic et moi-même comme représentants de la Municipalité. M. Peruta et Mme Delay suivront le projet pour la Romande Energie.

[M. le Syndic](#) indique que la Municipalité a dû remettre au concours le poste de boursier ou boursière communal (e). Elle a en effet reçu, durant la période du temps d'essai et selon le statut actuel du personnel communal, un courrier de la titulaire manifestant son désir de ne pas continuer au sein de notre administration.

Son engagement officiel se terminera fin juillet comme titulaire du poste. Depuis fin mai, elle travaille à raison d'un jour par semaine dans nos bureaux, ayant également participé le soir à la séance de la commission des finances. La Municipalité a profondément regretté la décision prise par notre boursière qui, pendant son temps passé au service de notre Commune a largement prouvé ses compétences.

La commission des finances n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner. Cette situation a conduit la Municipalité à procéder à un audit du greffe dans son ensemble.

Nous avons pu ainsi construire avec toutes nos collaboratrices et collaborateurs un état des lieux. Les manquements et faiblesses autant que les points positifs et forces ont été analysés et des mesures ont été prises et envisagées à moyen et long terme.

Un boursier intérimaire, à temps partiel, sera engagé dès la fin juillet pour reprendre la comptabilité et la bourse communale.

La Municipalité annonce également que M. Frédéric Cuagnier, actuel secrétaire municipal, quittera ses fonctions au sein de la Commune de Grandson le 31 juillet 2015.

M. Frédéric Cuagnier a été engagé en 1994, en tant qu'employé de commerce, au sein de l'administration communale. Il a ensuite occupé la fonction de boursier communal entre 2000 et fin 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, il a repris le poste de secrétaire communal de notre Commune. Après 21 années de bonnes collaborations, certaines divergences de vues sont apparues ces derniers mois, quant à la conduite de l'administration communale et l'organisation des tâches au sein de celle-ci. Ceci sans que les compétences professionnelles de M. Frédéric Cuagnier ne soient remises en question.

Après avoir étudié différentes alternatives pour remédier à cette situation, le constat a mutuellement été dressé qu'il était peut-être préférable que les chemins se séparent. Une convention de résiliation des rapports de travail au 31 juillet a été établie d'un commun accord. Compte tenu de la durée de la collaboration, la Municipalité a consenti à un effort particulier visant à favoriser la réinsertion professionnelle rapide de M. Frédéric Cuagnier.

La Municipalité remercie sincèrement M. Frédéric Cuagnier pour son engagement au service de la Commune au cours des 21 dernières années et lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel et privé. Le poste de secrétaire municipal sera mis au concours, vraisemblablement la semaine prochaine. La Municipalité a pour objectif de le repourvoir pour la rentrée, comme d'ailleurs celui du boursier communal. La Municipalité a évidemment pris ses dispositions pour que les affaires courantes ne pâtissent pas l'été de cette double vacance temporaire.

Lundi prochain, la Municipalité assermentera Mme Jocelyne Dupont comme secrétaire municipale adjointe. Ce qui permettra d'assurer, pour ce poste, l'intérim dès fin juillet. Un poste de secrétaire à durée déterminée de 6 mois est également prévu dès début août afin que la bonne marche du service soit assurée. Il est en effet important aux yeux de la Municipalité que la pression ressentie tout au long des mois écoulés sur le personnel du greffe et de la bourse ne conduise pas à des burn-out ou autres arrêts de travail.

Il reste quelques billets sur le bateau vapeur « le Neuchâtel » au prix réduit de CHF 20.- pour les journées de samedi et dimanche prochains. Ils sont en vente au greffe.

4. Comptes de l'année 2014. Rapport de la commission des finances.

Rapporteur : Mme Patrizia Feroletto (voir annexes)

La Commission des Finances unanime propose au Conseil Communal de renoncer à se prononcer sur les comptes 2014.

[M. René-Pierre Deriaz](#) cite le communiqué de presse du 15 septembre 2014 et en extrait la phrase suivante : « les contribuables ne seront en effet pas impactés par cette affaire. ». S'il a bien compris, il y a quand même inégalité de traitement entre les citoyens contribuables, il y a des factures qui ont peut-être été payées deux fois. Certaines factures n'ont peut-être jamais été reçues ! Des personnes qui sont parties de la Commune et dont on ne va pas aller rechercher pour réclamer leur dû. Des factures sont prescrites parce qu'elles dépassent le délai. On ne peut pas attendre que le citoyen soit plus rigoureux que la Commune dans la gestion de ses pièces comptables.

Etant donné que le montant qui manque reste inexpliqué, il refuse les comptes 2014 de la Commune de Grandson !

[M. le Syndic](#) remercie la commission des finances d'avoir fait un rapport aussi précis que possible malgré les conditions difficiles, à la fois pour la Municipalité et pour le personnel du greffe, face à l'ampleur de la tâche et de la problématique.

Nous ne cachons pas, qu'au fur et à mesure que nous avançons dans l'examen de la situation, nous constatons la portée des inconnus. Le bouclage des comptes a été fait au 31 décembre 2014. La situation a continué d'évoluer dans le sens d'une amélioration ce printemps. Les mesures de formation initiées l'année passée dans l'application rigoureuse des normes et de comptabilisation nous porte à croire que cette année 2015 n'aura pratiquement plus d'inconnus lors du prochain bouclage au 31 décembre 2015.

Il revient sur ce qui a été dit par M. Deriaz quant à l'inégalité de traitement et mentionne que cela ne vient pas d'une volonté délibérée mais est le résultat d'une situation où il fallait bien à un moment donné trancher devant l'inconnu en s'efforçant de prendre les décisions les moins hasardeuses possibles. La Commune s'est attelée à répondre au mieux et au plus juste à toutes les personnes concernées mais il est possible, ne pouvant pas en chiffrer l'ampleur, qu'une partie de personnes aient payées à double.

En tout temps, si à posteriori des gens devaient découvrir ou constater qu'ils ont des preuves de double paiement, il est évident que la Commune procédera au remboursement du paiement reçu à double. De même que si la Commune s'aperçoit d'une double facturation suite à l'examen auquel nous continuons de procéder, cela sera également corrigé.

La Municipalité regrette bien évidemment d'être dans cette situation mais il s'agit maintenant de se donner les moyens pour conduire cette comptabilité comme elle devrait l'être !

M. le Syndic encourage les conseillères et conseillers à suivre les recommandations de la commission des finances concernant les points 2 & 3.

[M. Claude Zellweger](#) demande à procéder au vote par article et non au vote sur l'ensemble des articles.

[Mme Marie-Claude De Salis Soglio](#) s'étonne d'être prise en photo pendant le vote.

[Mme la Présidente](#) répond que les séances du Conseil Communal sont publiques, les journalistes y sont conviés et que cela rentre dans ce cadre.

Vote par article : accepté à la majorité

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier Les comptes communaux de l'année 2014 sont adoptés.

Article 2 La Municipalité est autorisée à affecter le bénéfice de l'exercice en réalisant les amortissements et réserves complémentaires tels que proposés pour 2014.

Article 3 Le solde du résultat de l'exercice est viré à la fortune communale.

Vote article premier : accepté à la majorité. (5 oui, 3 non, 27 abstentions)

Vote article deux : accepté à la majorité.

Vote article trois : accepté à la majorité. (10 abstentions)

[M. le Syndic](#) indique que l'arrêté doit être accepté dans son ensemble. Le vote par article séparé ne suffit pas, il faut voter l'arrêté au complet.

5. Gestion de l'année 2014. Rapport de la commission de gestion.

Rapporteur de la commission de gestion : M. Sébastien Deriaz

[Mme la Présidente](#) propose de parcourir les dicastères l'un après l'autre dans l'ordre du rapport de la commission.

Selon l'article 96 du règlement « Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée seront considérées comme acceptées par le Conseil ».

Dicastère de M. Payot : Administration générale, finances.

Observation 1.1 : M. Cuagnier nous a dit ne pas avoir voulu s'immiscer dans le travail du Boursier, notamment par manque de connaissance du logiciel. Celui-ci n'avait pas été mis à jour depuis son départ et l'arrivée de M. Jaton.

De plus, selon son cahier des charges, M. Cuagnier est remplaçant du boursier. Bien que ne figurant pas explicitement dans son cahier des charges, un suivi régulier de la bourse communale de sa part semble donc nécessaire.

Cette tâche apparaît aussi à travers l'organigramme de la Commune. La commission souhaite une explication sur ce point. Elle souhaite aussi connaître les intentions de la Municipalité afin de corriger cette situation.

Réponse à l'observation No 1.1 : *Le secrétaire municipal a collaboré à l'élaboration du tableau de répartition des facturations entre le boursier et l'aide comptable. La Municipalité a pris acte de l'observation et tout est entrepris pour corriger la situation, un audit du greffe étant actuellement en cours.*

Observation 1.2 : La commission désire savoir si le système de contrôle interne sera mis en place pour l'année 2015.

Réponse à l'observation No 1.2 : *Dans la mesure où nos ressources actuelles en personnel le permettent, il devrait débuter en 2015.*

M. Xavier Fischer demande un peu plus d'informations de la part de la Municipalité. Quelle est son projet, le cas échéant envisage-t-elle de faire recours à un appui externe par un mandataire ? La réponse lui semble un peu évasive pour un sujet aussi important.

M. le Syndic indique que la commission désire savoir « si cela sera mis en place ». La Municipalité répond qu'effectivement on peut le faire, mais il faut au moins avoir le personnel titulaire aux postes auxquels on confie cette tâche et actuellement nous ne les avons pas. A ce stade, la Municipalité ne peut pas être plus précise. Si tout va bien, on peut espérer que la bourse soit repourvue en octobre voire novembre et pour le secrétaire municipal, le plus tôt sera le mieux. Mettre en place un plan de contrôle interne sans la présence de ces deux postes clés est pour le moins hasardeux.

M. Xavier Fischer n'est pas expert en système de contrôle interne et de gestion de bourses communales mais estime que même dans le pire des cas, si le poste de boursier n'est pas repourvu dans l'immédiat, il espère qu'il y aura bien quelqu'un qui en assurera l'intérim. Si on met en place un système de contrôle, même si les tâches sont effectuées par un temporaire, il devrait être capable d'appliquer ce système. Il reste insatisfait de cette réponse.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la réponse de la Municipalité à l'observation n° 1.2 : accepté à la majorité

Observation 1.3 : Un règlement interne pour la Municipalité a été annoncé à la suite de l'interpellation de Mme Sandrine Balleys et consorts. Celui-ci devait régler les doutes subsistant au sein de la Municipalité concernant notamment les demandes d'offres et l'adjudication dans le cadre de procédures de gré à gré (nombre d'offres, critères qualitatifs et géographiques, cas particuliers, compétences d'adjudication entre dicastère et municipalité, etc.). La commission souhaite prendre connaissance d'un échéancier précis pour son établissement.

Réponse à l'observation No 1.3 : La Municipalité sera dotée d'un projet de directive interne tout prochainement, il est en cours d'élaboration. Elle pourrait ainsi l'adopter au cours de l'été 2015.

La commission refuse la réponse de la Municipalité

[Mme Raphaëlle Javet](#) comprend tout à fait le refus de cette réponse par la commission. Elle demande dans son observation un échéancier précis et un règlement comme cela a été promis par la Municipalité en début 2014, sauf erreur de sa part. Et là on a affaire à une directive, ce qui lui paraît différent. Elle a l'impression que cette mesure n'est pas assez complète et ne va pas dans le sens de ce que demandait la commission.

[M. le Syndic](#) rappelle que selon le principe de la terminologie, un règlement interne est une directive et qu'elle est donc de compétence de l'organe qui s'y soumet pour lui-même.

Vote sur la réponse de la Municipalité à l'observation n° 1.3 : accepté à la majorité

La discussion est ouverte sur l'ensemble du dicastère :

[M. François Veuve](#) revient sur une petite question qu'il avait déjà soulevée l'année passée mais qui était restée sans réponse. Il n'a pas besoin d'avoir une réponse détaillée ce soir, mais c'était par rapport à la fondation d'équipement pour le football où une opération au niveau du bilan avait été menée dans les comptes 2013 et dont l'explication n'avait pas été rendue. Il sait que c'est compliqué et que cela nécessite quelques recherches. Un e-mail a été envoyé la semaine passée au greffe pour essayer d'obtenir cette réponse en aparté sans perdre de temps à propos ce soir. Malheureusement la question a dû se perdre en route. S'il était possible de donner des détails sur cette opération lors d'un prochain conseil, il en serait très heureux.

[M. le Syndic](#) indique ne pas avoir reçu le mail en question mais qu'il apportera une réponse pour le prochain conseil.

[M. René-Pierre Deriaz](#) se dit un peu sceptique quant à la conduite de l'administration et des finances en 2014 en particulier. Le dysfonctionnement est de trop longues durées à ses yeux, avec le boursier, un dysfonctionnement connu mais caché par le secrétaire municipal. Un autre dysfonctionnement existe au sein de la Municipalité et tout ça sous la coupe du même chef suprême. Ainsi, il refuse la gestion de ce dicastère car les dysfonctionnements n'auraient pas dû être de si grande durée.

[Mme Raphaëlle Javet](#) a beaucoup hésité concernant les comptes et a finalement décidé de s'abstenir en suivant les recommandations de la commission des finances parce qu'elle a estimé que tous les problèmes évoqués dans le rapport de la commission des finances relevaient plutôt de la gestion du dicastère administration générale et finances plutôt que des comptes. Par conséquent, elle n'est pas favorable à l'acceptation de la gestion de ce dicastère qui lui paraît assez catastrophique pour l'année 2014.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le dicastère de M. François Payot : refusé à la majorité. (15 abstentions)

Dicastère de M. Vialatte: Police des constructions, aménagement du territoire et de l'urbanisme.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de M. Vialatte : accepté à la majorité.

Dicastère de Mme Fischer : Affaires sociales, domaines, forêts, port et places de jeu.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de Mme Pascale Fischer : accepté à la majorité.

Dicastère de Mme Prina Howald : Ecoles, sécurité (police, défense incendie, protection civile, affaires militaires

Observation 4.1 : Une réflexion sur les missions précises de cette commission semble nécessaire. La commission désire un éclaircissement sur les intentions de la Municipalité, à savoir les critères selon lesquels cette commission devrait être convoquée ainsi que les objectifs que la Municipalité s'est fixée la concernant.

Réponse à l'observation No 4.1 : La commission sera convoquée pour déterminer ses objectifs et son rôle.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de Mme Prina Howald : accepté à la majorité.

Dicastère de M. Porchet : Bâtiments, campings, refuge

M. Xavier Fischer considère qu'il y a de graves dysfonctionnements dans ce dicastère, en relation avec la loi sur les marchés publics. Alors que la Municipalité doit non seulement appliquer la loi mais aussi la faire respecter. Le serment prêté par les autorités les incite sur ce point. D'autre part, l'implication éthique est extrêmement importante à ce niveau. Ici, on a clairement mélangé l'intérêt privé avec l'intérêt public, ce qui fait qu'il ne peut pas accepter la gestion de ce dicastère.

La parole n'est plus demandée

Vote sur le dicastère de M. Porchet : accepté à la majorité.

Dicastère de Mme Leu Métille : Service des eaux et énergies (service des eaux, réseau et station d'épuration, service du gaz, éclairage public)

Observation 6.1 : La commission désire connaître précisément les intentions de la Municipalité, sur les critères selon lesquels la commission énergie devra être convoquée, ainsi que les objectifs que la Municipalité se fixe.

Réponse à l'observation No 6.1 : La Municipalité va solliciter davantage la commission consultative de l'énergie afin de favoriser la mise en œuvre et la réalisation des fiches d'actions du concept énergétique communal.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de Mme Leu Métille : accepté à la majorité.

Dicastère de M. Willer : Service des travaux (voirie, parcs et promenades, cimetière, gestion et traitement des déchets), associations et sociétés locales, tourisme.

Observation 7.1 : La commission souligne l'importance de ces aides pour certaines associations et sociétés. Elle estime toutefois, qu'une réflexion devrait être amorcée rapidement dans un souci d'équité de traitement et en cohérence avec les activités de chacune d'entre elles. Elle souhaite connaître les intentions de la Municipalité ainsi qu'un échéancier.

Réponse à l'observation No 7.1 : La Municipalité portera une attention particulière à cette proposition et mènera une réflexion à ce sujet.

La commission refuse la réponse de la Municipalité. Elle demandait au moins un échéancier ainsi que les intentions de la Municipalité et ils n'y sont pas.

[M. Didier Rey](#) fait part de sa surprise quant à la formalisation de ce genre d'aide, car à vouloir tout réglementer on risque selon lui d'arriver à des inégalités de traitement. Ce qui n'est pas le cas si le pouvoir de décision appartient à la Municipalité.

[M. Sébastien Deriaz](#) précise qu'il n'a pas été question de formalisation de ces aides mais bien de réflexion, sachant que la plupart de ces aides ont été octroyées il y a une dizaine d'années au moins.

[M. Dominique Willer](#) indique avoir bien compris cette demande et qu'elle sera traitée. C'est juste au niveau de l'échéancier qu'on souhaite se laisser un peu de temps afin de réfléchir sur comment revoir ses aides. Il faut savoir que c'est quelque chose de compliqué et qu'il ne va pas falloir froisser non plus un certain nombre de sociétés.

Vote sur la réponse de la Municipalité à l'observation n°7.1 : accepté à la majorité.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le dicastère de M. Willer : accepté à la majorité.

Sous-commissions « Grandsonnes »

Remarque No 8.1 : Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, il semble nécessaire de vérifier plus minutieusement les références et les compétences des mandataires. Les problèmes posés par le carrelage relèvent de la même problématique.

Réponse à la remarque n° 8.1 : La Municipalité remercie la commission pour cette remarque. La Municipalité et la responsable du dicastère, sont pleinement conscientes qu'elles auraient pu mieux faire. Le chantier a pris toujours plus d'ampleur sans que les compétences requises ne suivent. Cette situation a été vivement regrettée et devrait permettre de faire mieux à l'avenir.

[M. Claude Zellweger](#) indique avoir déjà eu deux préavis concernant ce dossier. Le deuxième pour compléter le premier qui n'était pas suffisant. On a un toit et du carrelage à refaire etc. Doit-on s'attendre à un nouveau préavis ?

[Mme Pascale Fischer](#) indique qu'au départ il s'agissait simplement de remettre aux normes la fosse à purin. Effectivement, le premier préavis urgent devait permettre de compenser le déficit d'eau que l'exploitant avait subi la première année. Par la suite, on a profité de ces travaux pour mener un projet plus global de façon à préparer un outil de travail qui soit le plus performant possible pour l'exploitant. Au départ, il n'était pas question de refaire le bâtiment à neuf.

Actuellement, l'outil de travail est performant mais il faudrait encore qu'on réfléchisse à l'enveloppe. Concernant le carrelage, la situation est conflictuelle avec l'entreprise et nous espérons arriver très rapidement à une solution. Dès le 15 septembre un remplacement du carrelage est prévu, mais cela ne pouvait pas se faire par le passé sans mettre en péril l'exploitation en cours.

La parole n'est plus demandée

Observation No 8.1 : La commission constate avec regret que les objectifs touristiques du préavis n° 491 (26 mai 2010) ne sont pas encore remplis à ce jour. Au vu des investissements consentis afin de valoriser le domaine des « Grandsonnes », elle souhaite connaître les intentions de la Municipalité pour que les locaux de « vente » et « musée » soient exploités.

Réponse à l'observation No 8.1 : La Municipalité apportera une réponse prochainement.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2014 :

[M. François Veuve](#) fait part de son dilemme. Dans l'évolution de la soirée, les dicastères ont suscités des remarques très variées. Dans l'ensemble, l'année 2014 a été bonne car de nombreux dossiers ont avancés mais il y'a eu beaucoup de lacunes. On doit se prononcer maintenant sur une décharge donnée sur l'ensemble de l'année 2014. Il n'est bien évidemment pas possible d'imaginer un amendement pour approuver la gestion à 10, 50 ou 90%. Nous devons choisir si on accepte ou pas la gestion de l'année 2014 à 100%.

Considérant la situation très délicate dans laquelle on se trouve, nous n'avons pour ainsi dire plus de boursier ni de greffier, il a un peu de peine à savoir exactement ce qu'on pourrait encore apprendre sur l'année 2014. Les choses sont floues et nous n'avons pas tous les éléments à disposition. Il préfère donc par précaution, refuser de donner décharge pour le moment. Quitte à revenir sur cette décision, si par hasard, la question devait être reposée à l'occasion d'une prochaine séance bien que cela ne devrait pas en être le cas.

[M. Didier Rey](#) entend bien les remarques de M. Veuve. Pour sa part, il ne voudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Les remarques qui devaient être faites l'ont été, les réserves ont été émises. Il votera donc pour l'approbation de la gestion 2014.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2014 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2014.

Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à la majorité. (10 abstentions)

6. Réponse de la Municipalité aux interpellations de M. Jacques-André-Helfer et consorts relatives aux problématiques du parcage au bord du lac.

La parole n'est pas demandée

7. Election du Président du Conseil Communal.

Mme Carole Schelker propose au nom du groupe PLR *Mme Natacha Zari-Stucki*.
Mme Natacha Zari-Stucki est élue tacitement.

Mme la Présidente félicite *Mme Natacha Zari-Stucki* pour son élection et a le plaisir de lui offrir un petit présent pour que la flamme de l'intérêt général continue de brûler dans la Commune.

8. Election du 1^{er} vice-président.

Mme Carole Schelker propose au nom du groupe PLR *M. Francesco Di Franco*.
M. Francesco Di Franco est élu tacitement.

9. Election du 2^{ème} vice-président.

M. René-Pierre Deriaz propose au nom du groupe socialiste et vert *Mme Aline D'Onia*.
Mme Aline D'Onia est élue tacitement.

Mme la Présidente félicite ensuite le 1^{er} et le 2^{ème} vice-président pour leurs élections.

10. Election des scrutateurs.

M. René-Pierre Deriaz propose au nom du groupe socialiste et vert *M. Nicolas Del'Orefice*

M. Jacques-André Helfer propose au nom du groupe UDC *M. Pierre-André Delitroz*

Vote : élus à l'unanimité.

11. Election des scrutateurs suppléants.

Mme Carole Schelker propose au nom du groupe PLR *M. Michel Emmel*

M. René-Pierre Deriaz propose au nom du groupe socialiste et vert *M. René-Pierre Deriaz*

Vote : élus à la majorité.

**12. Projet de règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
(Préavis n° 565/15). Nomination de la commission.**

5 membres

Marie-Claude De Salis Soglio
M. Florian Lüthi
Mme Patrizia Feroletto
M. Sébastien Deriaz
M. Jacques-André Helfer

3 suppléants

M. Didier Rey

Mme Evelyne Perrin

M. Pierre-André Delitroz

Vote : acceptée à la majorité

Délégué municipal: Erika Prina Howald
Délai pour rapporter : prochain Conseil

**13. Travaux de transformation et de réaménagement des collèges du Jura
(Préavis n° 566/15). Nomination de la commission.**

5 membres

Laurent Tièche
Nicolas Perrin
Michel Emmel
Bruno Vialatte
Raphaël Party

3 suppléants

Brenda Tuosto

Evelyne Perrinjaquet

Fabian Gasser

Vote : acceptée à la majorité

Délégué municipal : Pierre Porchet & commission des finances
Délai pour rapporter : prochain Conseil

14. Motion pour que la nouvelle place de la Gare intègre une plateforme multimodale.

[Mme Patrizia Feroletto](#) précise que la motion a été transmise ce jour à la Présidente du Conseil munie de 20 signatures de conseillères et conseillers, tous les partis confondus. Elle remercie tous les signataires pour leur geste. Elle mentionne que la gare de Grandson va vivre une transformation importante, une transformation qui va vraiment amener un changement pour le bourg de Grandson, avec une attractivité de cette gare qui sera très importante. On voit déjà aujourd'hui, que de nombreuses personnes viennent stationner sur les places au bord du lac et prennent de plus en plus des places qui sont dédiées à la population grandsonnoise, qui peinent parfois à stationner.

Il s'agit là d'un élément qui mérite qu'on ait une vision globale sur les stationnements dans la Commune. Elle aimerait qu'on réfléchisse sur ce concept de la gare de Grandson, comme d'une plateforme d'échange entre différents moyens de transports. Il faudrait que les gens qui arrivent en train aient l'opportunité de mettre leurs vélos dans un espace dédié et sécurisé ou dans une station publi-bike. Ce qui permettrait de repartir à vélo pour les derniers kilomètres. Nous devons favoriser l'auto-partage en laissant la possibilité aux personnes n'ayant pas de véhicule individuel de pouvoir profiter de cette solution. Il lui paraît important, au 21^{ème} siècle, de favoriser la mobilité douce ou en tout cas de favoriser différents modes de transport et donc le transfert de l'un à l'autre.

[Mme Carole Schelker](#) informe que Mme la Présidente a été mis en copie d'un mail destiné aux responsables des partis, les informant qu'elle avait l'intention de demander que cette motion soit renvoyée en commission. Il s'agissait d'une information. Le débat se déroule et le moment venu, le cas échéant, elle fera cette demande.

[M. Xavier Fischer](#) indique que le temps lui semble compté, étant donné que la nouvelle cadence est déjà prévue pour le mois de décembre. Il pense que la motion est rédigée en terme suffisamment ouverte. Il craint qu'avec le renvoi en commission, on en discute au mieux en septembre et que du coup, il soit un peu tard. Il invite donc les éventuels conseillers qui voudraient renvoyer la motion en commission à expliquer comment ils voient la chose.

[M. Antonio Vialatte](#) affirme que la motion est une excellente idée bien que le Conseil ait déjà été informé en 2012 que l'agglomération yverdonnoise, en collaboration avec la commune de Grandson et les CFF, avait déjà mis en route un avant-projet. Il serait entièrement financé par l'agglomération, sur l'interface de la gare de Grandson (c'est-à-dire depuis l'Hôtel de Ville jusqu'à l'entrée de Grandson). Cet avant-projet a été finalisé, adopté par l'agglomération yverdonnoise il y a quelques temps déjà.

Pour ce qui est de la motion et du délai de décembre 2015, il est tout à fait illusoire que tout puisse être mis en place à ce délai. Il rappelle quand même que la plus grande surface foncière sur la place de la gare appartient au CFF. La Commune est propriétaire de la partie vers l'Hôtel de Ville où il y'a actuellement la poste qui ne va pas déménager avant décembre 2015, il s'agit là d'une certitude. Les travaux qui vont commencer cet été pour les quais, afin de pouvoir accueillir les rames dès décembre 2015.

Dans le même temps, sur le domaine CFF, les CFF vont transformer la place qui est entre la route et le quai pour faire un P + R. (20 places sont prévues au départ). Les trains partiront de Grandson toutes les demi-heures mais ils ne seront pas en connexion avec les trains directs en gare d'Yverdon. Les cars postaux continueront de permettre cette connexion. Il y aura un accéléré et un omnibus. On pourra donc partir de la gare de Grandson et arriver à la gare de Lausanne en environ 25-30 minutes. Les places restantes sur cette surface (env. 35 places) seront à disposition de la Commune de Grandson.

Pour ce qui est de la problématique du stationnement, la Commune de Grandson par le biais de Mme la municipale Erika Prina Howald est en train de mener une étude sur l'ensemble de la Commune pour faciliter le stationnement.

Pour ce qui est de l'interface entre la gare et l'Hôtel de Ville, il faudra attendre que la poste puisse déménager. Une place de rebroussement pour les cars PTT y est en cas de besoin. Des abris vélos seront mis en place à la gare et du côté de la grande salle. En cas de renvoi en commission, toutes ces informations pourront être données mais sachez que ce projet est en cours.

[Mme Patrizia Feroletto](#) remercie M. Vialatte pour ses éclaircissements et voudrait savoir ce qu'il en est pour le vélo partage et l'auto partage.

[M. Antonio Vialatte](#) indique que rien n'est prévu actuellement dans le projet pour le vélo partage. La Municipalité y est un peu réticente au vu de l'expérience faite par la Commune d'Yverdon-les-Bains.

[Mme Carole Schelker](#) confirme que beaucoup d'entre nous sont conscients de l'intérêt de cette interface multimodale pour la Commune de Grandson. Et que, pour le rayonnement de Grandson, on va tous dans le même sens. On voit que certains domaines ont peut-être été plus développés que d'autres, raison pour laquelle elle pense qu'une commission pourrait mettre le doigt sur les aspects qu'il faut traiter spécifiquement. Elle propose le renvoi de la motion en commission.

[M. Xavier Fischer](#) constate avec plaisir que les conseillères et conseillers sont tous d'accord sur le fond, mais il ne comprend pas vraiment la forme. Apparemment à entendre la réponse de la Municipalité, par la voix de M. Antonio Vialatte, il y a déjà des projets en cours qui vont dans le sens de la motion. La motion ne fixe pas de délai précis, ni de solution précise. Il ne voit vraiment pas l'intérêt de nommer une commission. A quoi servirait-elle ?

Une commission sert à prendre en compte ou pas la motion. Elle ne va pas servir à discuter du projet. Si on est tous d'accord aujourd'hui qu'il est important de traiter ces thèmes, on accepte la motion. La Municipalité devrait alors fournir une information plus circonstancielle à ce sujet. Ceci peut se faire par étape, sous la forme que la Municipalité jugera utile. Il entend avec plaisir l'état d'avancement des réflexions et des projets de la Municipalité, tant en terme de gestion du stationnement qu'en terme d'aménagement. Il comprend tout à fait qu'il y ait des étapes à respecter et qu'il faut prendre en compte tout un tas de contrainte et tout ça lui semble de bonne augure.

M. le Syndic affirme qu'une motion est impérative. Il n'y a donc plus de solution ensuite, la Municipalité doit la traiter et n'a pas d'autre choix. La proposition de renvoyer en commission permet d'exposer l'ensemble des problématiques, de tout ce qui est prévu. Le rapport de la commission permettrait d'avoir un état des lieux ainsi que de la planification qui est faite et ainsi de porter toutes les intentions à connaissance du Conseil.

Mme Patrizia Feroletto corrige en précisant que la motion demande qu'il soit étudié la possibilité de faire évoluer d'ici à décembre 2015 et notamment d'y installer... Il est donc bien demandé d'étudier et non pas d'installer.

M. François Veuve indique qu'on joue un peu sur les différentes techniques afin d'arriver au même but, mais il est vrai que si la motion est acceptée ce soir, rien empêche d'avoir un contre-projet qui est présenté pour avoir un choix sur deux variantes possibles dès la prochaine séance du Conseil, plutôt que de devoir attendre une séance supplémentaire si on utilise le biais d'une commission.

La parole n'est plus demandée

Vote sur le renvoi de la motion en commission : accepté par 15 conseillers

La motion est renvoyée en commission

La séance est suspendue 5 minutes

5 membres

Nicole Helfer
Jacques Burnier
Marie-Claude De Salis-Soglio
Patrizia Feroletto
Xavier Fischer

3 suppléants

Mary-Christine Criblet
Ian Ashdown

Evelyne Perrin

Vote : accepté à l'unanimité

M. Antonio Vialatte demande aux commissaires de passer vers lui à la fin de cette séance.

Délégués municipaux : M. Antonio Vialatte & Mme Erika Prina Howald

15. Nomination d'un membre et de deux suppléants à la commission des finances

M. René-Pierre Deriaz propose au nom du groupe socialiste et vert M. François Veuve en tant que membre et M. Philippe Jotterand comme suppléant.

Mme Carole Schelker propose au nom du groupe PLR M. Hervé Cornaz comme suppléant.

Vote accepté à la majorité

16. Propositions individuelles.

M. Jacques-André Helfer indique que lors d'un précédent Conseil, la Municipalité avait communiqué la possibilité d'utiliser comme parking d'appoint, la place des anciens dépôts à Cand-Landi au chemin de Bellerive. Il aimerait savoir où en est la démarche. Une signalisation sera-t-elle mise en place depuis la place du château afin d'indiquer aux usagers la mise à disposition des places au chemin de Bellerive ?

Mme Erika Prina Howald confirme que sur la parcelle Cand-Landi il y aura 19 places. Des travaux ont été faits pour rendre carrossable ces places et les marquages auraient dû être faits. Entre-temps, il y a deux grosses bennes qui ont été posées sur cette place. Ces bennes sont louées par Cand-Landi à l'entreprise Implenja qui effectue les travaux pour les parois anti-bruit. La demande a été faite pour que ces bennes soient déplacées et un marquage sera effectué.

M. Jacques-André Helfer remercie Mme Erika Prina Howald. Il a constaté depuis un moment déjà, des problèmes liés à la sécurité au niveau de la boulangerie Ackermann aux Tuileries, entre les stationnements de véhicules sur le trottoir et l'arrêt des bus postaux. C'est un véritable danger pour les usagers qui sortent entre le restaurant et la boulangerie, il pose la question à la Municipalité si elle est consciente de cette problématique et désire savoir si des mesures vont être prises.

Mme Erika Prina Howald admet que la Municipalité est consciente de ce problème. Une rencontre avec la commission de sécurité, entre autre, est prévue mardi prochain.

Mme Natacha Zari-Stucki indique que sa démission de la commission des finances englobait également une lettre de démission de la commission d'urbanisme en tant que suppléante, lettre qui n'a pas été lue ce soir et qui prend également au 30 juin. Elle aimerait savoir ce qu'il en est, étant donné qu'elle se trouvait dans la même enveloppe que l'autre.

Mme la Présidente dit ne pas avoir reçu cette lettre et suggère qu'elle soit lue au prochain Conseil par le 1^{er} vice-Président.

M. René-Pierre Deriaz a remarqué la présence d'un miroir sur le plan des places de parc qui seront aménagées à la Route de Giez. Il se rappelle qu'il était intervenu au mois de mars, pour que les miroirs de la commune soient remis en état.

Mme Erika Prina Howald pense qu'il s'agit d'un miroir déjà existant mais elle regardera plus précisément sur les plans. En effet, le canton n'accepte plus les miroirs dans les zones à 30 km/h. Les habitants peuvent acheter eux-mêmes un miroir pour remplacer celui existant si non la commune devra définitivement les enlever. Il est important de noter qu'une partie des miroirs sont sur des parcelles privées et que même s'ils sont abimés, la commune n'a pas le droit de les retirer.

M. Sébastien Deriaz constate que depuis le début de la législature les rapports de la commission des finances et de la commission de gestion n'ont jamais annexés au procès-verbal de la séance du Conseil et suggère que cela soit le cas désormais.

Mme la présidente fait la lecture de son discours de fin d'année de présidence :

Chers collègues,

J'arrive au terme de mon année de présidence et je voudrais du fond du cœur vous remercier pour la solidarité dont vous avez fait preuve.

De près ou de loin, vous m'avez soutenue, chacun à sa manière tout au long de cette année de présidence.

Durant cette année, J'ai appris beaucoup de choses, et fait de très belles rencontres. Cela m'a beaucoup grandie et enrichie.

Elle n'a pas été l'une des plus simples, nous avons entamés de grands projets, notamment avec le PPA de Borné-Nau, la réfection de la Rue Haute et j'en passe.

Au niveau du Conseil, nous avons adopté un nouveau règlement du Conseil, j'ose espérer que ce dernier nous donnera satisfaction tout au long des séances.

Dans mon discours d'entrée en fonction, je vous avais fait part des valeurs qui me sont chères comme la Justice, l'équité et le respect pour l'intérêt général qui fondent mon engagement.

En cette période particulièrement difficile pour la Commune de Grandson, comme on l'a vu ce soir...Je voudrais que cet extrait de serment soit toujours devant nos yeux et dans nos esprits.

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

J'espère vivement qu'il nous guidera tout au long des jours à venir pour le bien de notre Commune.

Je souhaite à toutes et à tous, chers collègues, Mesdames et Messieurs de passer de très belles vacances d'été.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22 h 40.

La Présidente :



Nicole Fisquet Perrier



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Association Protège Nature

APN – Niono

Tel : 21 73 03 19

A

Madame Nicole Fisquet – Perrier

Présidente du Conseil Communal

Route de la Brinaz 4B 1422

Grandson – Suisse

Objet :

Lettre de remerciement et de reconnaissance

Madame

Je me joins au Maire de la Commune Urbaine de Niono, à toute la population de Niono pour vous adresser et aux membres de votre Conseil Communal **mes sincères remerciements et ma très sincère reconnaissance.**

Le personnel salarié de l'APN, les membres du COSPA (Comité d'Orientation et de Suivi du Programme de L'APN) la population bénéficiaire de Seriwala Km30 par ma voie vous adresse leur **chaleureux remerciement et leur vive reconnaissance.**

Un montant de **960 CHF = 600 000f CFA** a été envoyé à nos populations pour la confection de 12 tables – Bancs pour nos enfants scolaires qui en ont besoin.

Madame la présidente et votre Conseil Communal vous venez de poser un acte **très symbolique social et humanitaire** qui sera gravé dans nos cœurs et esprits à Niono.

Vous ne pouvez pas **imaginer** mais je porte à votre connaissance que la différence de vie est très grande entre l'Europe et l'Afrique et cela dans tous les domaines. Des appuis de ce genre nous réconfortent beaucoup.

Nos remerciements vont également à Mme la Présidente de l'ASM (Association Suisse – Mali) et les membres de son Comité qui sont le **cordón ombilical** entre la Suisse et Niono. Nous leur restons toujours reconnaissants.

Toutes nos félicitations à cette association sœur qui toujours n'a ménagé aucun effort pour appuyer et accompagner nos populations dans leur développement.

Par ce geste vous venez de nous prouver que du haut de la colline où on se voit à peine, malgré la distance qui nous sépare dans les airs, les océans, rien de tout cela n'a entravé votre **ardeur** et votre **bonté** afin que nous soyons toujours proches comme une eau limpide qui coule sans cesse et arrose nos plaines verdoyantes.

« **Telle sont les relations qui nous unissent** »

Nous ne saurons exprimer tout ce que nous ressentons au fond de nos cœurs des apports et soutiens que vous faites pour nous et pour les populations de Niono.

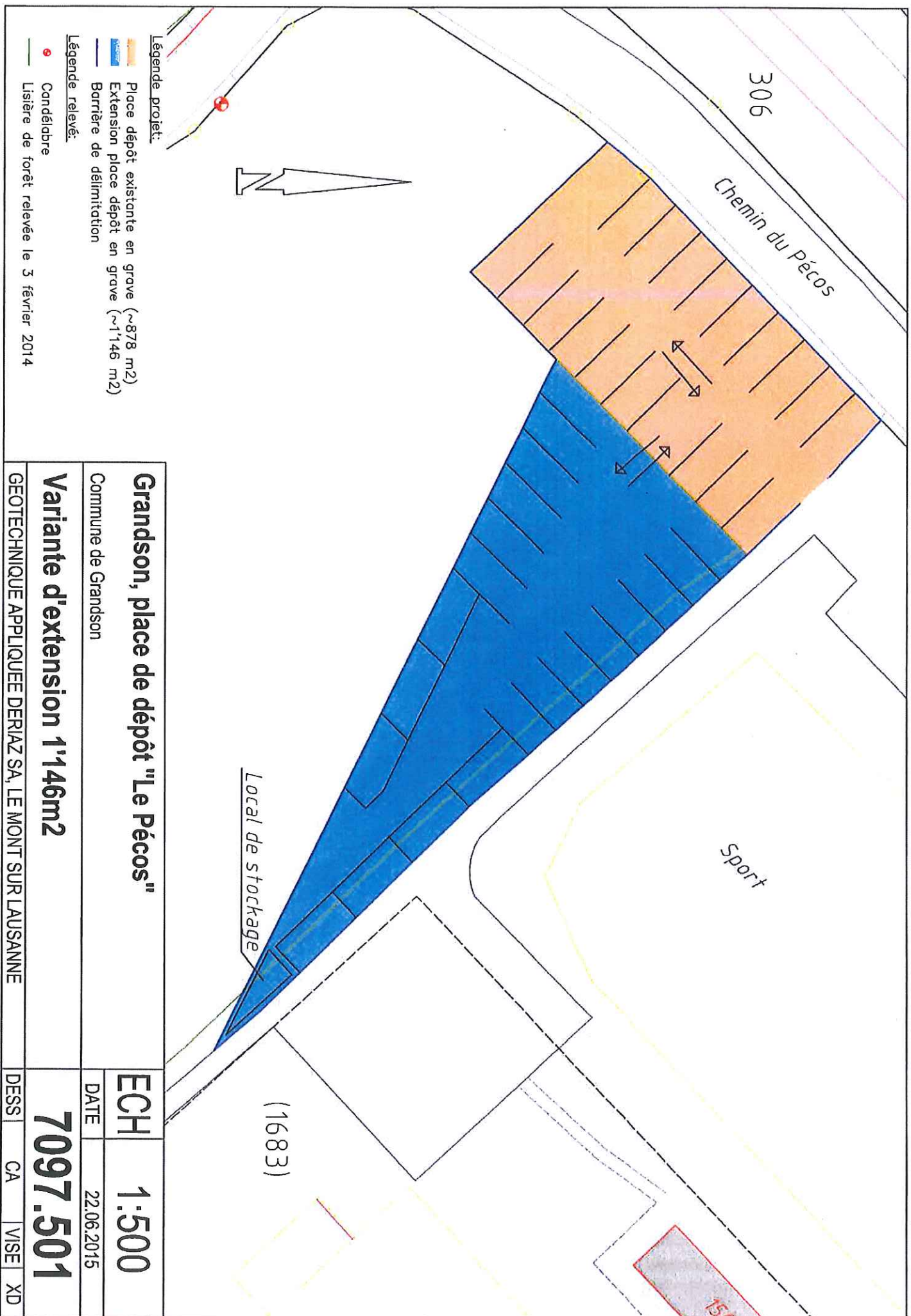
Nos reconnaissances et nos remerciements les plus sincères.

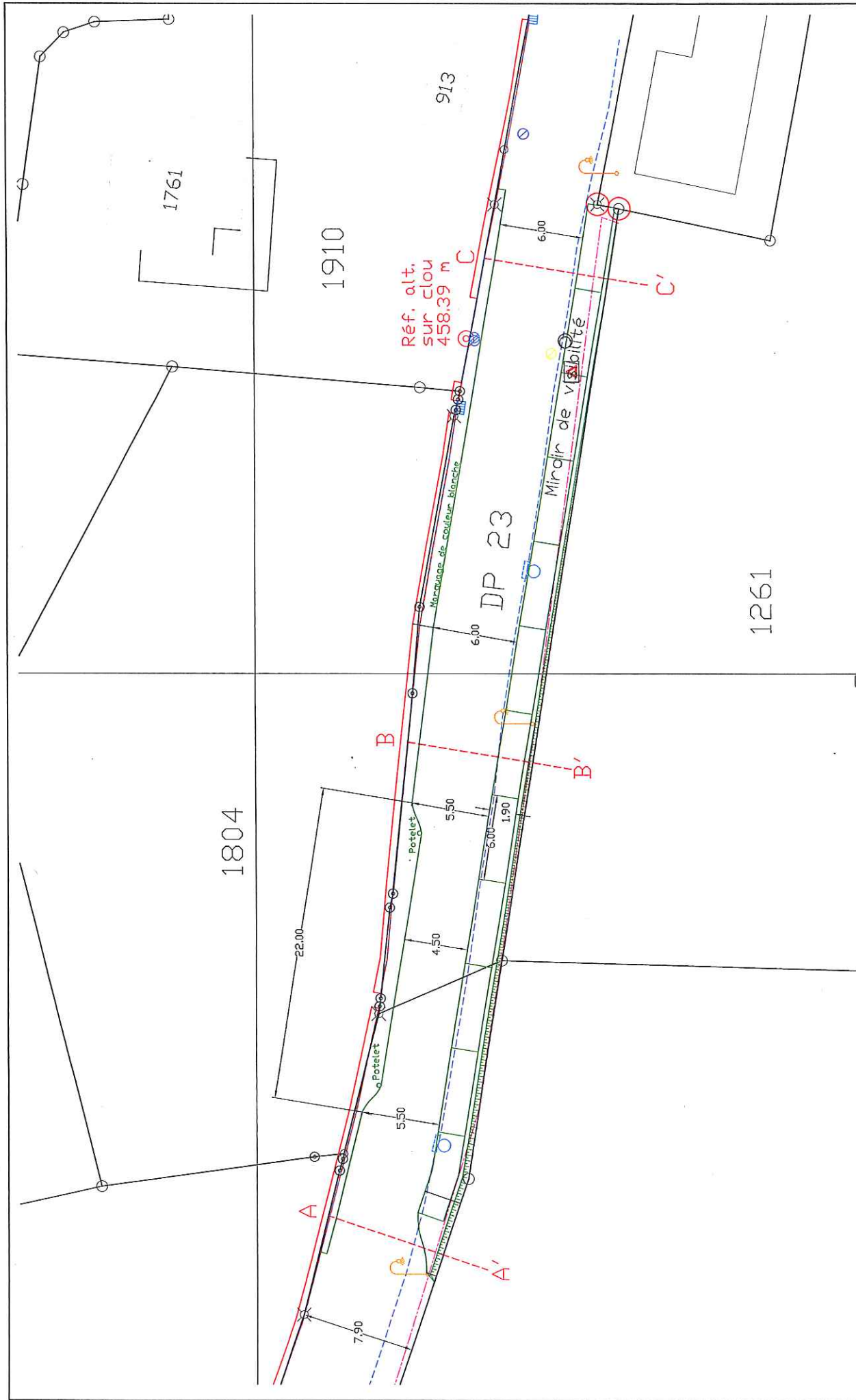
NB : nous avons posté la lettre de Mme Nicole avec l'adresse que Mr Jean François nous a donné aujourd'hui même. Avec celle de l'APN aussi.

Niono le 16 Février 2015

Le Coordinateur

Basile Guindo





Grandson, rue de Giez / Jean-Lecomte, places de parc en remblai		ECH	1:250 (A3)
Commune de Grandson		DATE	01.06.2015
Situation générale		DESS	7072-601c
GEOTECHNIQUE APPLIQUEE DERIAZ SA		xd	vd

Au Conseil Communal
de et à
1422 Grandson

**Rapport de la commission des finances
sur les comptes 2014 de la commune
de Grandson**

La commission des finances, composée de Madame Mary-Christine Criblet, de Messieurs JeanLuc Boss, Philippe Jotterand, Jean Périllard, Didier Rey et Claude Zellweger et de Patrizia Feroletto, rapporteure, s'est réunie le mardi 9 juin 2015 à 19 heures à l'Hôtel de Ville de Grandson. La commission a été rejointe à 20 heures par Madame Aurélie Jeannet, boursière de février à mai 2015, et Monsieur François Payot, Syndic. La commission remercie Madame Aurélie Jeannet, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic, de leur disponibilité et de leurs explications.

La commission des finances relève que Madame Aurélie Jeannet, durant sa courte période d'activité, s'est attelée à améliorer la gestion de la comptabilité de la commune. Madame Jeannet a notamment apporté plusieurs simplifications à la gestion comptable ; elle a entrepris de réduire le compte d'attente mais également les doublons et inexactitudes. Madame Jeannet a également résolu une problématique de TVA ; à ce sujet, la commune a sollicité un contrôle volontaire qui devrait avoir lieu en août 2015. La commission remercie Madame Jeannet de son investissement, et notamment d'avoir accepté d'assurer une transition avec la personne qui lui succédera.

La commission des finances relève également l'engagement fort de Mesdames Baud et Berchier, qui ont assumé une charge de travail additionnelle importante avec une grande autonomie. C'est également à elles qu'a le plus souvent incombé la délicate responsabilité d'accueillir les contribuables en colère ou désorientés qui se présentaient au bureau communal. La commission des finances remercie Mesdames Baud et Berchier de leur engagement dans la résolution des problèmes de facturation rencontrés cette année.

La commission des finances remercie la Municipalité et la Bourse communale des efforts fournis afin d'envoyer les comptes plus tôt que les années précédentes. Elle souligne la qualité des remarques fournies via le préavis. La commission regrette cependant une certaine confusion dans l'envoi des documents, plusieurs versions du même document ayant été envoyées, dont la complétude était aléatoire. De ce fait, certains commissaires n'ont pas reçu l'entier des documents en amont de la séance de travail planifiée. Enfin, la commission regrette de n'avoir pas reçu les documents en format excel, ainsi qu'elle en avait exprimé le souhait et le besoin ; la commission réitère ce souhait de pouvoir recevoir une version excel qui lui permettrait une analyse plus aisée des comptes.

Les auditions de Madame Jeannet montrent que cette dernière a récupéré lors de sa prise de fonction une comptabilité avec nombre d'inexactitudes et doublons, révélant une maîtrise très partielle tant du logiciel comptable que des tenants et aboutissants de la comptabilité communale. De plus, malgré l'important travail de remise à niveau initié, une zone d'ombre de plus de KCHF 217 subsiste aujourd'hui encore ; ce montant est un montant net qui correspond à la différence entre l'actif de plus KCHF 300 et un passif de près de KCHF 100, correspondant a priori à des opérations sur débiteurs.

Cette année, la commission a pu prendre connaissance du rapport complet de la fiduciaire sur l'année écoulée mais également sur les trois années précédentes. La commission constate que la fiduciaire relève depuis quelques années déjà que « les montants alloués faisant l'objet d'un certificat de salaire dépassent les seuils d'affiliation au 2e pilier ». Il ressort de notre analyse qu'aucune cotisation LPP n'est payée sur les salaires et traitements des Municipaux/ales soumis à AVS, bien que les montants dépassent le seuil d'affiliation, en violation de la loi sur la prévoyance professionnelle.

En sus de l'analyse des comptes fournis par la Municipalité et des entretiens avec Monsieur François Payot, Syndic, et Madame Aurélie Jeannet, Boursière communale, la commission des finances, en collaboration avec la commission de gestion, a choisi d'analyser plus en détail trois sujets, soit :

1. Préavis municipal 538/13 – Demande d'un crédit complémentaire pour la rénovation du domaine d'estivage des Grandsonnaz
2. Préavis municipal 539/13 relatif à l'agrandissement et au réaménagement des locaux de l'administration communale
3. Gestion des débiteurs de la commune, y inclus la facturation

La volonté de la commission des finances d'analyser les préavis 538/13 et 539/13 avait été communiquée en juin 2014 à Monsieur François Payot, Syndic, et à Monsieur

André Jaton, alors Boursier communal. L'objectif communiqué était de pouvoir suivre deux préavis, de leur approbation par le conseil à la comptabilisation des dépenses et investissements, indépendamment des années civiles concernées.

Pour l'analyse des trois sujets choisis, la commission des finances et la commission de gestion se sont organisées en trois sous-commissions représentatives, au sein desquelles membres permanent-e-s et suppléant-e-s ont siégé. Chacune des sous-commissions a établi un rapport complet ; ces rapports ont été validés par l'ensemble des membres des sous-commissions ; ils font partie intégrante du présent rapport, auxquels ils sont annexés. La commission des finances invite les conseiller-e-s à prendre connaissance desdits rapports en annexe, seuls les éléments conclusifs pertinents pour la commission des finances sont ici repris.

1. Préavis municipal 538/13 – Demande d'un crédit complémentaire pour la rénovation du domaine d'estivage des Grandsonnaz

La comptabilité liée à ce préavis est conforme mais elle est difficile à suivre (extournes, pièces multiples, etc.). Les subventions à percevoir ont été encaissées. L'amodataire a fini de payer en 2015 ce qu'il devait à la commune pour le matériel de la fromagerie. Les crédits obtenus ont été dépensés pour les travaux indiqués dans les préavis ; il reste cependant des frais importants à engager, notamment la réfection de la toiture.

2. Préavis municipal 539/13 relatif à l'agrandissement et au réaménagement des locaux de l'administration communale

Le budget validé par le Conseil a été respecté; le résultat est de qualité et conforme aux aménagements envisagés par le préavis. Cependant, de nombreux postes présentent de très importants écarts (17 à 200%) entre le devis et le contrat et certains, notamment la plâtrerie-peinture (162%), entre le contrat et la facture finale. La difficulté du Municipal à expliquer ces variations inquiète les commissaires. Au vu des importants dépassements constatés par d'autres communes sur certains chantiers, la commission rend attentive la Municipalité sur l'importance du suivi des travaux et du budget par le délégué municipal tout au long du chantier comme de sa préparation, y compris la supervision de l'ingénieur ou de l'architecte mandaté. Les commissaires ont constaté que le Municipal en charge du dossier s'est adjudgé des travaux sans mise en concurrence, puis en a contrôlé l'exécution et la facturation ; il s'agit de contrats liés aux revêtements de sol pour un montant de

CHF 20'000.- et de nettoyage de chantier pour un montant de CHF 1'400. La sous-commission juge particulièrement inconcevable du point de vue de la défense de l'intérêt public qu'un membre de la Municipalité puisse s'auto-adjuger des travaux et en contrôler tant l'exécution que la juste facturation. Elle rappelle en outre que l'exécution par un membre de la Municipalité de travaux publics enfreint la loi vaudoise sur les marchés publics.

3. Gestion des débiteurs de la commune, y inclus la facturation

Suite à son analyse des documents transmis et à l'audition du personnel communal concernée, la sous-commission fait notamment les constats suivants :

- la gestion comptable des rappels de factures était des plus aléatoires
- aucun suivi du contentieux n'a pu être assuré
- une partie des taxes et services n'a pas été facturée pendant plusieurs années (patentes alcool et tabac, taxes déchets pour entreprises, compteurs eau non identifiés)
- une partie de la gestion des factures et rappels était effectuée hors système comptable, rendant leur suivi extrêmement difficile
- les pertes pour la commune sont aujourd'hui difficiles à chiffrer ; cependant, dès lors que la gestion des rappels de factures était déficiente, perte il y a.

Face à l'impossibilité de retrouver les factures oubliées ou envoyées hors système, décision a été prise d'envoyer des rappels pour toutes les factures dont le paiement ne pouvait pas être clairement démontré. Cette manière de faire est synonyme d'un report d'une gestion comptable efficace sur chacun-e des contribuables concerné-e-s ; il incombait ainsi au/à la citoyen/ne grandsonnois/e de se souvenir de ce qu'il avait payé entre 2010 et 2014, sous peine de payer certains montants à double. Il est ainsi probable que des personnes aient reçu une facture pour un paiement déjà effectué et aient à nouveau payé le montant réclamé, en toute confiance par rapport à la fiabilité de la comptabilité de la commune, par crainte des autorités ou par souci d'être parfaitement en règle.

Les conséquences de ces dérives furent désastreuses tant pour l'image de la commune que pour le personnel administratif, qui a grandement souffert de cette situation. La commission souhaite ici remercier vivement chacune des personnes ayant travaillé à la résolution des problèmes rencontrés ; leur engagement a grandement contribué à redresser la situation.

La sous-commission note ainsi aujourd'hui une réelle volonté de sortir d'une gestion comptable hasardeuse et de professionnaliser notre approche du sujet.

Si le principal responsable des actuelles dérives est le Boursier communal récemment retraits, la responsabilité de la Municipalité et du Secrétaire communal est également engagée. Ces derniers auraient dû réagir plus rapidement aux signes récurrents de dérive, attestés notamment dans les rapports de la fiduciaire. La commission ne constate néanmoins aucune faute volontaire ; elle ne relève aucune malveillance ou malhonnêteté mais fait plutôt le constat d'un manque de connaissance et de compétence.

Les constats de la sous-commission sont d'autant plus accablants que les rapports de la fiduciaire révèlent que des défaillances dans la gestion des débiteurs sont relevées depuis 2010 déjà. Ainsi, depuis 2012, la fiduciaire rappelle chaque année la « remarque figurant dans [ses] rapports antérieurs » ; elle note que « le planning de facturation et des rappels n'a pas été respecté. [...] la mise à jour des anciens débiteurs n'est pas encore terminée. » La fiduciaire note également que les comptes transitoires et d'attente requièrent une mise à jour. La crise vécue en 2014 et le statut tel qu'il ressort de l'étude des comptes et des entretiens avec le personnel communal montrent que ces points n'ont pas été pleinement adressés en 2014.

Au vu des éléments qui précèdent, la commission des finances invite la Municipalité à prendre les actions suivantes :

- mettre en place rapidement un système de contrôle interne efficace, conforme au modèle cantonal
- se doter rapidement d'un règlement interne explicite sur l'adjudication des marchés publics, applicable de manière uniforme dans tous les dicastères, notamment sur les demandes d'offres et l'adjudication dans le cadre de procédures de gré à gré, conformément à l'engagement pris début 2014 par la Municipalité
- se mettre en conformité avec la loi sur la prévoyance professionnelle
- renouveler de manière régulière l'organe de révision, par exemple tous les cinq ans.

La commission des finances propose que :

- les prochaines commissions des finances effectuent un suivi des mesures initiées, notamment la formalisation des procédures comptables, la mise en place de mesures de contrôle et l'analyse des pertes estimées.

- la commission de gestion 2016 effectue un suivi des résultats du rapport d'audit en cours, ainsi que les résultats du précédent audit et ceux de l'audit d'assurance commandé auprès de l'UCA (groupe Sorrel).

En conclusion, la commission des finances relève dans la gestion des comptes 2014 nombre d'erreurs et inexactitudes. Les sous-commissions soulèvent la difficulté à suivre aisément la comptabilisation des différentes dépenses. L'analyse de la gestion des débiteurs révèle en outre d'importantes négligences depuis plusieurs années. Les rapports de la fiduciaire relèvent année après année des problèmes qui restent incorrigés. Dans ce contexte, l'exactitude de la comptabilité ne nous paraît pas pouvoir être attestée; riche de son expérience au sein d'une fiduciaire, Madame Aurélie Jeannet confirme qu'elle n'aurait personnellement pas abouti à la conclusion d'une gestion comptable exacte.

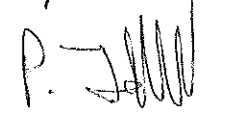
Forte de ces constats, au vu des explications fournies, la commission à l'unanimité renonce à se prononcer sur les comptes 2014. Elle n'a pas de remarque particulière à formuler sur les articles 2 et 3 du préavis.

Grandson, le 15 juin 2015

Les commissaires :



Mary-Christine Criblet



Philippe Jotterand



Didier Rey



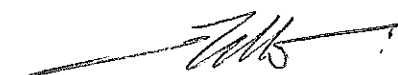
Patrizia Feroletto, rapporteure



Jean-Luc Boss



Jean Périllard



Claude Zellweger

Annexe 1

Rapport COFIN - Etude préavis Grandsonnaz-Dessous

La délégation de la COFIN composée de Mesdames Mary-Christine Criblet , Natacha Zari-Stucki et Monsieur René-Pierre Deriaz, s'est réunie le 14 avril 2015 afin de contrôler les préavis et la comptabilité liés à la rénovation de la Grandsonnaz-Dessous.

Lors d'une séance plénière avec l'ensemble de la COFIN, ladite délégation s'est aperçue ne pas avoir travaillé de la même manière que la sous-commission COFIN nommée pour l'étude de la réfection de l'Hôtel de Ville.

En effet, le but de la sous-commission COFIN de la Grandsonnaz-Dessous était de contrôler ce qui avait été dépensé en rapport à ce qui avait été budgété et réalisé.

Suite à cela, une seconde rencontre a eu lieu le 18 mai 2015 à la salle de justice de l'Hôtel de Ville en présence de Madame Pascale Fischer, municipale en charge du projet de la Grandsonnaz-Dessous et une délégation de la COGES composée de Madame Françoise Javet, Messieurs Daniel Richardet et Bruno Vialatte et les membres de la *sous-commission* COFIN soit Mesdames Mary-Christine Criblet, Natacha Zari-Stucki et Monsieur René-Pierre Deriaz.

La séance a débuté par un débriefing COGES – COFIN sur le mode de fonctionnement de la COFIN à la COGES, questions, interrogations, etc.

Madame Pascale Fischer est intervenue après ce débriefing afin de répondre à nos questions.

En préambule, un bref historique nous a été donné à savoir que le projet de base était de développer et de moderniser un outil de travail pour les agriculteurs.

Le projet a duré 6 ans, a malheureusement vu défiler 4 architectes et 3 ingénieurs différents.

Etat des lieux actuel

La COGES et la COFIN se sont interrogées quant à savoir l'avancement des travaux à ce jour ce en référence à la visite des domaines 2014 ; dite visite où les conseillers communaux et municipaux présents ont découverts des tranchées ouvertes, des installations électriques non terminées, des locaux non nettoyés, le local de vente non terminé etc.) bien qu'il ait été indiqué au conseil communal par Madame Pascale Fischer en mai 2014 que les travaux étaient terminés.

La réponse obtenue de Madame Pascale Fischer est que « hormis le litige opposant la commune à l'entreprise Francioli de Sainte-Croix concernant le décollement du carrelage dans la fromagerie » (pose du carrelage effectué par une température inappropriée ?) et les carreaux cassés qui sont à remplacer, tout est terminé. Les tranchées sont fermées, la salle du local de vente ainsi que l'étage pour voir la fabrication du fromage sont dans l'état prévu, soit 2 « enveloppes » disponibles pour un aménagement futur.

La commission s'interroge concernant le litige avec l'entreprise Francioli. Cette entreprise est spécialisée dans la maçonnerie. Pourquoi avoir choisi ce maître d'état à la place d'une entreprise de maçonnerie ?

Madame Fischer nous indique que le critère retenu a été la proximité du siège de l'entreprise (Sainte-Croix) avec le chantier et que l'entreprise Francioli possède un département « carrelages ».

La commission reste dubitative quant à ce choix. Le litige aurait-il pu être évité si un professionnel en la matière avait été pris ? Un appel d'offre a-il été fait ?

Madame Fischer nous indique que l'affaire est dans les mains d'un avocat ; l'entrepreneur rejetant la faute sur la commune. Coût des travaux supplémentaires : Frs 26'000.— environ.

Travaux futurs

Le rapport de gestion 2014 de Madame Fischer évoque la possibilité de refaire le toit. Coût de l'opération selon devis : Frs 250'000.—. Pourquoi ne pas avoir inclus cet élément dans le projet initial ?

Madame Fischer nous indique que la réfection du toit a été écartée d'emblée car le montant total prévu était beaucoup trop important. Ce qui a déclenché les travaux de rénovation de la Grandsonnaz-Dessous, c'était la défectuosité de la fosse à purin.

Sommes engagées et affectation desdits montants

A la question à Madame Fischer par la sous-commission quant à savoir si les sommes engagées ont été affectées correctement aux postes distincts, cette dernière nous a répondu par l'affirmative.

Local de vente – utilisation et exploitation

Lors de la visite des domaines 2014, il a été constaté que ce local n'était pas aménagé ainsi que l'étage supérieur pour la vision de la fabrication du fromage. Qu'en est-il à ce jour ? Madame Fischer nous précise que dans les préavis, ces deux éléments étaient « livrés » « non aménagés » L'amodataire est chargé de développer le local de vente. A ce jour, les locaux ne sont toujours pas utilisés. Les délégations COFIN-COGES

s'interrogent face à cet état de fait et à la sous-exploitation du bien au vu des sommes engagées et ce malgré les soucis engendrés. Le projet n'est pas assez mis en avant et ce malgré l'observation de la COGES émise en 2013. Une observation sera reconduite dans le rapport de la COGES 2014.

Constats de la COFIN

La comptabilité liée à ce préavis est conforme mais elle est difficile à suivre (extournes, pièces multiples, etc.).

Les subventions à percevoir ont été encaissées.

L'amodiatrice a fini de payer en 2015 ce qu'il devait à la commune pour le matériel de la fromagerie.

Les crédits obtenus ont été dépensés pour les travaux réalisés (travaux indiqués dans les préavis) bien qu'il reste encore des frais très importants à engager (toiture) voire d'autres éléments encore inconnus à ce jour.

pour la sous-commission COGEST-COFIN

Natacha Zari-Stucki

Annexe 2

COFIN - COGEST _ SOUS-COMMISSION "HOTEL DE VILLE"

Rapport de séances

La sous-commission s'est réunie à deux reprises, pour des séances d'environ 2 heures :

- 20 avril 2015 : présents Mmes Mary-Christine Criblet, Raphaëlle Javet, et Evelyne Perrinjaquet, ainsi que MM. Claude Langone, Raphaël Party et Xavier Fischer, rapporteur; M. Payot était présent en début de séance mais, constatant que nous n'allions pas traiter de l'interaction des comptes de ce chantier avec la comptabilité communale, il n'a pas jugé sa présence utile et a quitté la séance après quelques minutes; M. Porchet a assisté à toute la première partie de la séance, consacrée aux diverses questions de la commission.
- 12 mai 2015 : présents Mmes Mary-Christine Criblet et Raphaëlle Javet, ainsi que MM. Claude Langone, Raphaël Party et Xavier Fischer, rapporteur; M. Porchet a assisté à toute la première partie de la séance, consacrée aux diverses questions de la commission.

Pour sa première séance, la sous-commission a obtenu préalablement sous forme numérique tous les documents demandés, à savoir :

- a) Préavis 539/13 avec devis général
- b) Rapport de la commission sur le préavis 539/13
- c) Plans d'aménagement du rez et du local d'archives
- d) Extrait de PV d'adjudication par la Municipalité et tableau comparatif des offres rentrées
- e) Relevé de compte ad hoc et tableau de contrôle des coûts des travaux

Pour sa seconde séance, les pièces suivantes ont également été transmises au rapporteur sous forme papier :

- f) Tableau explicatif des écarts entre budget, contrats et factures finales pour les CFC 112 maçonnerie, 230/239 électricité, 244 ventilation, 272 serrurerie et 271/285 plâtrerie-peinture
- g) Echanges de courriels et pv de chantiers relatifs aux travaux de mise en conformité pour la protection contre les incendies
- h) Devis, soumission, contrat et factures pour les CFC 112 maçonnerie, 244 ventilation et 271/285 plâtrerie-peinture

Les avis de la sous-commission se sont fondés exclusivement sur ces pièces et sur les déclarations de M. Porchet. Ce dernier a d'ailleurs aimablement collaboré aux travaux d'investigation de la sous-commission et s'est efforcé de répondre à toutes les questions des commissaires. Ceux-ci l'en remercient. Ils se sont toutefois étonnés du peu de connaissance ou de souvenirs que le municipal a du déroulement de ce chantier, en particulier en ce qui concerne le calendrier et les motifs qui expliqueraient les très importants écarts sur plusieurs postes entre le devis, les contrats et les factures finales. Leur étonnement est d'autant plus grand que, bien que le sujet ait été évoqué lors de la première séance et que des précisions aient été demandées pour la seconde, M. Porchet n'a guère pu fournir plus d'explications que les données sommaires fournies dans l'intervalle par l'architecte, sous forme d'un tableau sur une page.

La sous-commission relève tout d'abord avec satisfaction que le budget octroyé par le conseil a été respecté et en félicite le municipal responsable. Selon le décompte présenté, le bouclage du chantier se monte à fr. 331'132.85, soit avec une marge 11'367.15 sur un crédit total de fr. 350'000.- Il faut toutefois préciser que d'autres frais ont été saisis sur le poste comptable 9143.25 relatif à ce chantier et ont été extournés au final, la municipalité considérant qu'ils ne relevaient pas de travaux concernés par le préavis. Les commissaires ont pu avoir les explications de détail sur les montants correspondants. Il s'agit essentiellement de la signalétique du bâtiment, de petits travaux dans un appartement et de la mise en passe des cylindres de l'administration. La commission n'est pas convaincue par le fait que ce dernier poste ne relève pas des travaux de rénovation englobés par le crédit du préavis n° 539/13. En intégrant ces travaux au décompte final lié à ce préavis, le bouclage se monterait à fr. 350'392.30 et l'on pourrait malgré tout également considérer que le budget initial a été respecté, le dépassement étant d'environ 1‰.

Si le budget a été bien tenu, de nombreux postes présentent de très importants écarts (17 à 200%) entre le devis et le contrat et certains, notamment la plâtrerie-peinture (162%), entre le contrat et la facture finale. Le peu d'explications obtenues du municipal

au sujet de ces variations inquiètent les commissaires. Au vu des importants dépassements constatés par d'autres communes sur certains chantiers, ceux-ci rendent attentive la municipalité sur l'importance du suivi des travaux et du budget par le délégué municipal tout au long du chantier comme de sa préparation. Il ne suffit généralement pas de s'en remettre à l'architecte ou à l'ingénieur en charge de la direction des travaux pour garantir un respect du budget et de la qualité de l'ouvrage. Il est donc important que le délégué municipal se tienne en tout temps informé des modifications de projet ou des variations de budget par poste afin de pouvoir faire les choix nécessaires en temps utile et en connaissance de cause.

Malgré ces imprécisions dans le suivi des travaux, la sous-commission relève que non seulement le budget a été tenu mais que le résultat est de qualité et conforme aux aménagements envisagés par le préavis. Elle en remercie encore une fois M. Porchet.

L'examen des pièces complémentaires demandées et fournies par l'architecte ont finalement permis aux commissaires d'expliquer une grande part des écarts relevés plus haut. D'importantes différences entre les offres rentrées, allant parfois du simple au double, ont permis des économies significatives sur certains postes comme la maçonnerie ou le chauffage, alors que le descriptif était sensiblement équivalent entre le devis et la soumission. Des modifications de projet ont permis des économies sur la serrurerie, par l'abandon de portes coulissantes, ou par l'exclusion du chantier de la réfection des WC du carnotzet. Par contre, divers imprévus et la réalisation de faux-marbres ont conduit à des dépassements importants en plâtrerie-peinture.

L'enquête publique effectuée après l'acceptation des conclusions du préavis par le conseil a généré plusieurs demandes d'aménagements et d'équipements par l'ECA, qui ont conduit à des dépenses imprévues. La marge sur le devis initial a toutefois permis de les absorber dans le cadre du crédit octroyé.

L'analyse du tableau comparatif des offres par poste conduit aux observations suivantes: presque tous les postes font l'objet de 3 offres, à l'exception des CFC 221 vitrages, 244 ventilation, 281 revêtements de sols, 291 architecte et 296 géomètre, pour lesquels une seule offre a été fournie, pour des montants respectivement de fr. 6'851.35, 12'852.-, 20'076.65, 63'000.- et 907.20. Seules deux offres ont été obtenues pour le CFC 287 nettoyage, pour un montant d'adjudication de fr. 1'400.-

Répondant à une question de la sous-commission, M. Porchet affirme que la règle municipale est de demander 3 offres pour tous les travaux, quel que soit le montant correspondant. Pour justifier le recours à un seul soumissionnaire (Nordvent) pour la ventilation, il a répondu qu'il n'y avait pas d'autre entreprise de ventilation sur la place. A ce propos, la sous-commission estime la justification peu crédible et non valable. Elle

relève également une contradiction entre le tableau comparatif qui ne présente qu'un soumissionnaire pour ce poste alors que l'explicatif complémentaire, fourni également par l'architecte, mentionne en fait une seconde offre (Ecuyer). L'architecte a été choisi par le fait qu'il avait déjà conduit les travaux précédents de transformation de l'administration et le géomètre n'a pas été mis en concurrence au vu du faible montant des honoraires concernés.

Pour les revêtements de sol, M. Porchet explique que les travaux étaient trop difficiles à décrire par avance à cause de différences de niveaux et d'incertitudes sur l'état des fonds et que c'est d'un commun accord avec l'architecte qu'il a été convenu que sa propre entreprise était seule à même de deviser ces travaux. Cette explication laisse parfois les sous-commissaires. En effet, si M. Porchet se déclare à même de deviser ces travaux, il l'est forcément également pour assister si nécessaire l'architecte dans le descriptif de mise en soumission.

L'adjudication des travaux de revêtements de sol de même que de nettoyage à l'entreprise de M. Porchet, municipal, choque les commissaires. Ceux-ci tiennent à relever qu'une telle adjudication enfreint la loi vaudoise sur les marchés publics qui stipule à l'art. 7 RLMP-VD que "*Les membres des autorités adjudicatrices, les personnes et entreprises qui participent à la procédure de passation des marchés publics ne peuvent présenter d'offre*"¹. Ils considèrent par ailleurs que le fait que l'adjudication soit faite sans mise en concurrence et, de surcroît, par le municipal lui-même, constitue une circonstance aggravante. Sans remettre en cause l'intégrité morale de celui-ci, la sous-commission juge particulièrement inconcevable du point de vue de la défense de l'intérêt public que le municipal responsable d'un chantier s'adjuge des travaux puis en contrôle l'exécution et la facturation.

De manière générale, la sous-commission demande que la municipalité mette tout en œuvre pour respecter strictement la loi sur les marchés publics. Elle soutient le fait de favoriser, dans le cadre légal, les entreprises locales. Il convient toutefois, au-delà du cercle des contribuables de la commune, de ne pas considérer trop étroitement le périmètre de sélection des entreprises invitées à soumissionner. Enfin, la qualité d'exécution du travail doit être prise en compte au moins au même titre que le prix de la

¹ Voir à ce sujet les commentaires suivants dans Canton-Communes n° 30 de juin 2013 : "Pour les membres des municipalités en revanche, la règle de l'art. 7, alinéa 1, RLMP-VD ne souffre pas d'exception. Elle a pour effet d'interdire à un entrepreneur (mais aussi à un prestataire de services ou à un fournisseur) membre de la municipalité de déposer une offre dans le cadre d'un marché organisé par sa commune et, par voie de conséquence, de l'empêcher de se voir adjudger un tel marché durant la période de son mandat politique. Cette restriction découlant de l'article 7, alinéa 1, RLMPVD a été confirmée à plusieurs reprises par le Tribunal cantonal et récemment par le Tribunal fédéral (arrêt du TF du 1er septembre 2011, 2C_66/2011). Elle s'applique à l'ensemble des procédures marchés publics, soit à la procédure de gré à gré, à la procédure sur invitation, à la procédure ouverte, à la procédure sélective et à la procédure de gré à gré sous conditions."

prestation, ce qui peut justifier le recours à des entreprises géographiquement moins proches.

Les commissaires jugent enfin opportun que la municipalité se dote d'un règlement interne explicite sur l'adjudication des marchés publics, applicable de manière uniforme dans tous les dicastères, notamment sur les demandes d'offres et l'adjudication dans le cadre de procédures de gré à gré (nombre d'offres, critères qualitatifs et géographiques, cas particuliers, compétence d'adjudication entre dicastère et municipalité, etc.)

pour la sous-commission COGEST-COFIN

Xavier Fischer, 17 mai 2015

Annexe 3

Commission des finances de la Commune de Grandson

Sous-commission chargée d'étudier la gestion des débiteurs dans notre Commune pour les exercices 2014 et antérieurs.

Notre sous-commission constituée des membres suivants:

Messieurs Didier Rey, Philippe Jotterand, et Claude Zellweger a siégé conjointement avec une délégation de la commission de gestion, composée de Madame Aline D'Onia et de Monsieur Claude Langone le 6 mai dernier en présence de Monsieur François Payot Syndic, de Madame Aurélie Jannet, nouvelle Boursière communale et de Monsieur Frédéric Cuagnier Secrétaire communal.

Cette même sous-commission, sans délégation de la commission de gestion a siégé une 2^{ème} fois le 26 mai dernier pour procéder à l'audition de Mesdames Berchier et Baud, toutes deux chargées de la gestion comptable de notre Commune.

En préambule, nous tenons à remercier tous les participants pour leur ouverture d'esprit, qui a contribué à la qualité de nos débats.

Quelques rappels:

Notre sous-commission a été constituée suite à nos inquiétudes provoquées par les constats suivants:

- Des défauts de gestion des débiteurs nous ont apparus lors de l'examen des comptes de l'exercice 2013, principalement concernant la facturation de l'eau. Les explications données par Monsieur Jaton, Boursier en charge jusqu'au 1.2.2015 ne nous ont pas convaincus.
- Les rappels de factures d'eau reçus courant 2014 par plusieurs contribuables nous ont interpellés, et plusieurs questions ont été adressées à la Municipalité par notre commission lors de chaque séance.
- Il nous est clairement apparu que des problèmes importants avaient été découverts par notre Municipalité et qu'elle avait tenté de prendre des mesures correctrices.

- Il était dès lors évident que nous devions nous pencher sur ce dossier, et que nous ne pouvions rapporter sur les comptes de l'exercice 2014 sans avoir un certain nombre de réponses.

Evolution historique de la situation:

- Monsieur André Jaton a été nommé Boursier communal en 2005, il a succédé à Monsieur Frédéric Cuagnier, Secrétaire communal actuel.
- Les premiers signes de problèmes de gestion comptable sont apparus en 2010. Les factures étant émises chaque fois avec du retard, ce dernier empirant d'année en année.
- La fiduciaire chargée du contrôle de notre comptabilité communale a commencé à faire des remarques sur la gestion des débiteurs en 2010, en devenant chaque année plus insistante jusqu'en 2014. Il est démontré dans ces rapports que la Municipalité avait constaté des manquements et qu'elle tentait de les faire corriger.

L'information reçue par notre commission concernant la problématique des débiteurs a été lacunaire, les rapports de l'organe de révision ne nous ayant pas été transmis, ou alors tardivement. Nous n'avons dès lors pas été en mesure d'avoir une appréciation adéquate de la situation, nous permettant d'intervenir avant 2014.

- La facturation de l'eau pour 2013 effectuée in extremis en avril 2014 a été l'élément déclencheur de l'analyse précise des défauts comptables.

Premières mesures correctrices:

- Dans un premier temps il était indispensable d'identifier les problèmes. Il a été constaté que:
 - Certains compteurs d'eau n'étaient pas identifiés dans le système comptable. Une partie était gérée à la main, hors du programme de comptabilité, et consolidée on ne sait comment; une autre partie a été oubliée.
 - Certaines factures ont été émises sur la base de fichiers Excel, et gérées hors comptabilité
 - Les rappels de factures n'ont jamais été émis par le programme de comptabilité, mais ont fait l'objet de création de nouvelles factures. La gestion comptable de ces rappels de factures a été des plus aléatoires, et aucun suivi du contentieux n'a pu être assuré. Seul Monsieur Jaton avait connaissance de ces soucis et par, sa manière de travailler avait réussi à en masquer l'étendue jusqu'en 2014.

- Les patentes pour l'alcool et le tabac n'ont pas été facturées depuis 2012
- Les taxes pour les déchets des entreprises n'ont jamais été facturées (soit depuis leur création en 2013)
- Une identification des compteurs non répertoriés a été réalisée par consolidation des données provenant du logiciel comptable, du cadastre, et de l'expérience du Fontainier. Sur cette base il est apparu que 66 compteurs sur 840 n'étaient pas identifiés correctement.
- La recherche des factures oubliées ou envoyées hors système comptable a été très difficile. En effet, la tenue d'une partie de la comptabilité sur fichiers annexes était soit imprimée et stockée dans de nombreux classeurs à compulser, soit enregistrée sur des clés USB, pas toujours disponibles.
- Il a été décidé d'envoyer des rappels pour toutes factures dont le paiement ne pouvait pas être clairement démontré. Ce qui a engendré passablement de tracasseries, tant aux administrés qu'aux employés communaux chargés de les recevoir et de gérer les critiques. Ce sont donc plus de 1600 rappels de factures qui ont été envoyés.
- Pour aider la Commune, l'appui de notre fiduciaire a été requis. Elle est intervenue chaque semaine de juillet 2014 à février 2015, afin d'assurer le planning des mesures correctrices et de faire un point de situation.
- Le taux d'activité des aides comptables a été augmenté.
- Les accès informatiques ont été retirés à Monsieur Jatton dès août 2014, Mesdames Berchier et Baud, aides comptables étant chargées de passer les écritures comptables et d'émettre toutes les factures. L'accès téléphonique a également été retiré à Monsieur Jatton dès novembre 2014, à la demande de ses collaboratrices.
- Une formation pour l'utilisation du logiciel comptable a été offerte à Mesdames Berchier et Baud en automne 2014.
- Un arbitrage incluant Monsieur le Syndic et le personnel communal a été offert en cas de plaintes.

Mesures définitives déjà mises en place ou à mettre en place:

- Mise à jour du système informatique qui n'a pas été adapté depuis environ 10 ans
- Consolidation de la gestion des compteurs avec le Technicien communal
- Amélioration de l'utilisation du système informatique par une formation complémentaire
- Automatisation de tout le processus comptable, y compris la gestion des loyers.
- Amélioration de la gestion des rappels qui seront désormais émis à quinzaine.

- Nous avons pu constater une réelle volonté de sortir d'une gestion comptable hasardeuse pour professionnaliser cette démarche, et sommes convaincus que ces mesures seront mises en œuvre efficacement.
Nous souhaitons que les procédures mises en place soient formalisées, et invitons la Municipalité à présenter ces documents à notre commission en 2016.

Responsabilités:

- Le principal responsable est Monsieur le Boursier André Jaton, qui n'a jamais agi par malhonnêteté ou par malveillance, mais qui a pêché par manque de connaissance et par incompetence. De plus il a refusé régulièrement de communiquer ou de partager les informations. A ce titre, nous pouvons clairement supposer qu'il a tenté de masquer ses erreurs au reste de l'équipe, ce qui nous a été confirmé par ses collaborateurs.
- La responsabilité de la Municipalité et du Secrétaire communal est également engagée.
En effet, ils auraient dû réagir plus rapidement aux signes récurrents de dérive comptable, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Un audit de la comptabilité à partir de 2011 aurait pu rétablir la situation.
- De plus, il ressort de nos entretiens que dès que les erreurs sont apparues au grand jour, le Secrétaire communal ne s'est pas impliqué outre mesure pour organiser une gestion efficace de la crise, laissant aux seuls employés le soin de palier aux manquements de Monsieur Jaton. Nous ne sommes pas à même d'affirmer que la Municipalité a été immédiatement informée de la gravité du problème, ou si le Secrétaire communal en a couvert l'étendue.
Nous pouvons par contre attester que les mesures mises en place par l'équipe du bureau communal a permis de corriger la majorité des erreurs, et de récupérer une grande partie des sommes dues. Il resterait à déterminer qui ont été les instigateurs de ces mesures correctrices.
- Aucune responsabilité n'est par contre à mettre à charge des autres employés de l'administration, que nous tenons ici à remercier pour leur engagement dans cette période compliquée de gestion.

Conséquences des erreurs:

- Chiffrer les montants perdus est, dans la situation actuelle, des plus difficile. En effet, nous avons pu identifier une somme de 102'407.—qui semble ne pas avoir été encaissée entre 2006 et 2009, soit environ 25'000.— de perte annuelle. Nous ne pouvons préciser si cette somme correspond aux défalcatons qui auraient dû être normalement réalisées. De plus, la problématique des compteurs non ou mal

identifiés ne figure pas dans ces chiffres.

Dans tous les cas, la gestion des rappels de factures étant déficiente, perte il y a. A titre d'information, entre novembre 2014 et mars 2015, des rappels pour plus de un million de francs ont été émis pour la période allant de 2008 à 2014, et plus de 800'000.—ont été soit récupérés, soit corrigés par un constat d'encaissement déjà réalisé.

- L'image de la Commune en a souffert, soit par l'information parue dans la presse, soit par l'émission en masse de rappels d'anciennes factures, pas toujours à bon escient.
- Le personnel administratif a également souffert de cette situation. Passé le gros de l'orage et le stress d'être constamment au front, il reste un sentiment de "raz-le-bol", de fatigue, voire d'épuisement, et de perte de confiance dans la hiérarchie en place.

Nous souhaitons que tout le personnel administratif concerné, et non seulement les aides comptables, soit vivement remerciés. Monsieur le Syndic nous a confirmé qu'une prime à définir leur sera remise en guise de gratitude pour leur engagement au bénéfice de notre Commune.

- Les relations hiérarchiques entre le personnel communal et le Secrétaire sont gravement entachées, et un audit de toute l'équipe en place est en cours par une société spécialisée.

Conclusions et recommandations:

- En conclusion de ce rapport nous constatons que s'il est difficile de chiffrer les pertes subies par notre commune, une estimation de ces dernières peut être évaluée de la manière suivante:
Sachant que les principaux soucis proviennent de la facturation de l'eau, nous pourrions pondérer en fonction de la population la facturation de l'eau en 2016, et la comparer à celle facturée entre 2006 et 2013.
- L'équipe en place et notre nouvelle Boursière reconstruisent un édifice comptable de qualité. Nous sommes convaincus que nous pourrions en mesurer les conséquences ces prochaines années. Toutefois, nous sommes au regret de constater la démission de notre nouvelle Boursière. Il est important d'en analyser les causes, de mettre tout en œuvre pour assurer que la personne qui sera nommée pour la remplacer puisse profiter de ce qui a été mis en place, et qu'elle trouve un cadre professionnel lui assurant une qualité de travail, afin d'éviter une nouvelle déconvenue.
- Un système de contrôle interne (SCI) conforme au modèle cantonal doit être mis en place, et des méthodes de transmission des données prévues. Les

attributions de ce SCl devraient faire l'objet d'un préavis précisant clairement son fonctionnement et la responsabilité de chaque intervenant, via un règlement à adopter par notre Conseil.

- Les prochaines commissions des finances devront impérativement analyser les éléments suivants:
 - Examen des procédures comptables formalisées, documentées et mises en place.
 - Examen des mesures de contrôles prévues.
 - Analyse des pertes estimées sur la base des comptes 2016.
- Nous recommandons à la Commission de gestion qui siégera en 2016 d'analyser les résultats du rapport d'audit en cours, ainsi que du précédent, et de s'enquérir des mesures mises en place sur la base des constats et conclusions y figurant.
- Nous n'estimons pas nécessaire d'ouvrir des procédures de poursuites ou autres contre les responsables, dans la mesure où aucune faute volontaire n'a été identifiée; par contre nous avons constaté d'importantes négligences et ceci depuis plusieurs années.

pour la sous-commission COGEST-COFIN

Claude Zellweger

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE
GESTION 2015 POUR L'ANNEE 2014**

et réponses de la Municipalité

COMMUNE DE GRANDSON

ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Composition depuis le 7 mai 2015 (jusqu'au 7 mai 2015)

Membres

Sébastien Deriaz, président
Aline D'Onia (Laetitia Jaccard Gaspar)
Francesco Di Franco
Ludovic Herren
Daniel Richardet
Bruno Vialatte
Jacques-André Helfer

Suppléants

Françoise Javet (Aline D'Onia)
Raphaëlle Javet

Claude Langone
Evelyne Perrinjaquet

Mary-Christine Criblet

La Commission s'est réunie :

Le 9 février 2015	pour une séance d'organisation
Le 4 mars 2015	pour une séance de préparation
Le 11 mars 2015	pour une séance de préparation
Le 23 mars 2015	pour une rencontre avec une délégation de la Commission des Finances (Mme Patrizia Feroletto, présidente, et MM. Didier Rey et Claude Zellweger)
Le 25 mars 2015	pour l'audition de Mme Christine Leu Métille
Le 1 ^{er} avril 2015	pour l'audition de Mme Pascale Fischer
Le 22 avril 2015	pour l'audition de M. Dominique Willer, accompagné de M. Lucien Jomini
Le 25 avril 2015	pour l'audition de M. François Payot, accompagné de M. Frédéric Cuagnier
Le 6 mai 2015	pour l'audition de M. Antonio Vialatte
Le 13 mai 2015	pour l'audition de M. Pierre Porchet
Le 20 mai 2015	pour l'audition de Mme Erika Prina Howald
Le 21 mai 2015	pour une séance de rédaction du rapport
Le 23 mai 2015	pour une séance de rédaction du rapport
Le 30 mai 2015	pour la visite des domaines
Le 1 ^{er} juin 2015	pour une rencontre avec la Municipalité
Le 3 juin 2015	pour une séance de conclusion

Sous-commissions

Composées de 3 membres de la Commission de Gestion et 3 membres de la Commission des Finances, les sous-commissions ont travaillé de façon autonome sur les chantiers du domaine des Grandsonnes et de l'Hôtel de Ville, ainsi que sur la gestion des débiteurs.

La sous-commission « Hôtel de Ville » s'est réunie :

Le 21 avril 2015	pour une séance commune en présence de M. Pierre Porchet, accompagné de M. François Payot en début de séance
Le 12 mai 2015	pour une séance commune en présence de M. Pierre Porchet

La sous-commission « Grandsonnes » s'est réunie :

Le 14 avril 2015	pour une séance de travail (membres COFIN)
Le 18 mai 2015	pour une séance commune en présence de Mme Pascale Fischer

La sous-commission « Débiteurs » s'est réunie :

Le 6 mai 2015	pour une séance commune en présence de MM. François Payot, et Frédéric Cuagnier, secrétaire municipal, ainsi que de Mme Aurélie Jannet, boursière depuis le 1 ^{er} février 2015.
---------------	---

1. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES

Dicastère de M. François Payot

Précisions sur le rapport

Le chef de service ou le/la Municipal-e en charge conduit les entretiens du personnel communal. Chacun peut demander la présence de M. Payot, Syndic. L'entretien de M. Frédéric Cuagnier, secrétaire municipal, est conduit par M. Payot seul.

Bourse communale et facturation

Des retards dans la facturation ont été constatés dès 2010 mais jugés acceptables jusqu'à 2014. Diverses mesures n'ont pas permis de corriger la situation. Mme Doris Berchier a été engagée comme aide-comptable à 50% (2011) puis 60% (2013) afin d'y remédier, mais sa tâche a été difficilement acceptée par M. André Jaton, boursier jusqu'au 31 décembre 2014.

Ces dernières années, ce dernier a traité certaines factures manuellement à l'aide d'un fichier Excel. Ainsi, les données dans le logiciel de facturation, qui n'était d'ailleurs pas à jour, ne correspondaient pas à l'état réel des paiements. Après avoir repris la main sur la Bourse communale de façon autoritaire, il a fallu envoyer des « rappels » à partir du logiciel de facturation. Compte tenu du contexte, M. Cuagnier admet que le contenu de la lettre accompagnant ces « rappels » était particulièrement maladroit.

Remarque 1.1. : Les retards de facturation remontent à plusieurs années. La Commission regrette qu'il ait fallu attendre que le sujet éclate dans la presse pour que des mesures soient appliquées avec fermeté. La responsabilité n'incombe pas seulement à l'ancien Boursier mais aussi à M. le Syndic, responsable du dicastère. En effet, le cahier des charges de M. Cuagnier ne comprenant pas la supervision du boursier, seul M. Payot est habilité à exercer un contrôle sur la Bourse communale.

Afin de prévenir une situation du même type, Mmes Doris Berchier et Nadège Baud ont été formées afin de pouvoir utiliser le logiciel de facturation dont de nombreuses fonctions n'étaient pas exploitées. De plus, M. Cuagnier et Mme Aurélie Jannet, boursière depuis le 1^{er} février 2015, suivront un cours afin d'établir un système de contrôle interne (SCI).

Observation 1.1. : M. Cuagnier nous a dit ne pas avoir voulu s'immiscer dans le travail du Boursier, notamment par manque de connaissance du logiciel. Celui-ci n'avait pourtant pas été mis à jour depuis son départ et l'arrivée de M. Jaton.

De plus, selon son cahier des charges, M. Cuagnier est remplaçant du boursier. Bien que ne figurant pas explicitement dans son cahier des charges, un suivi régulier de la bourse communale de sa part semble donc nécessaire. Cette tâche apparaît aussi à travers l'organigramme de la commune. La Commission souhaite une explication sur ce point. Elle souhaite aussi connaître les intentions de la Municipalité afin de corriger cette situation.

Observation 1.1 : Le secrétaire municipal a collaboré à l'élaboration du tableau de répartition des facturations entre le boursier et l'aide comptable. La Municipalité a pris acte de l'observation et tout est entrepris pour corriger la situation, un audit du greffe étant actuellement en cours.

Observation 1.2. : La Commission désire savoir si le système de contrôle interne sera mis en place pour l'année 2015.

Observation 1.2 : Dans la mesure où nos ressources actuelles en personnel le permettent, il devrait débuter en 2015.

Processus de recrutement

Pour l'engagement d'un-e employé-e communal-e, un premier tri des dossiers reçus est effectué par M. Cuagnier. Parmi les dossiers conservés, M. Payot, M. Cuagnier et Mme Jocelyne Dupont retiennent les meilleurs dossiers selon leurs propres critères. 5 ou 6 candidats sont généralement auditionnés, puis une proposition est faite à la Municipalité.

M. Payot souligne que la commune évolue et se professionnalise de plus en plus. Pour cette raison, des intervenants extérieurs participent aux auditions pour des postes à responsabilité. Par

exemple, M. Yvan Delley (PlusValue Evolution), spécialiste ressources humaines, était présent pour l'engagement d'un chef concierge.

Interpellation Balleys et consorts

En principe, deux offres sont demandées lorsque les montants engagés dépassent CHF 3000.- à CHF 5000.-. M. Payot nous indique que le règlement interne annoncé à la suite de cette interpellation a été mis de côté face à l'urgence de la situation de la Bourse communale.

Malgré l'interpellation, M. Payot ne peut assurer qu'aucune offre n'a été présentée par un membre des autorités adjudicatrices (art. 7 al. 1, RLMP-VD) en 2014.

Observation 1.3. : Un règlement interne pour la Municipalité a été annoncé à la suite de l'interpellation Balleys et consorts. Celui-ci devait régler les doutes subsistant au sein de la Municipalité concernant notamment les demandes d'offres et l'adjudication dans le cadre de procédures de gré à gré (nombre d'offres, critères qualitatifs et géographiques, cas particuliers, compétences d'adjudication entre dicastère et municipalité, etc.). La Commission souhaite prendre connaissance d'un échéancier précis pour son établissement.

Observation 1.3 : La Municipalité sera dotée d'un projet de directive interne tout prochainement, il est en cours d'élaboration. Elle pourrait ainsi l'adopter au cours de l'été 2015.

Améliorations possibles du dicastère

M. Payot espère améliorer les conditions et le cadre de travail du personnel du Greffe, notamment en établissant des processus de travail pour les différentes tâches.

Remarque 1.2. : La formalisation des procédures de travail permet de transférer les connaissances d'un-e employé-e à un-e autre. La Commission encourage la Municipalité à mettre sur pied ces processus le plus rapidement possible.

Remarque 1.2 : Cela va dans le sens de la volonté municipale (voir observation 1.2).

2. POLICE DES CONSTRUCTIONS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Dicastère de M. Antonio Vialatte

Précisions sur le rapport

L'entreprise Cand-Landi SA attend sur le PPA « Site stratégique cantonal 4b1 – Grandson La Poissine » pour pouvoir déménager ses dernières activités de la zone du Bas-Grandsonnet. M. Vialatte souligne que le nombre important d'acteurs au sein du syndicat du pôle de la Poissine rend le processus plus long.

Le projet de chauffage à distance s'insère dans les projets de réfection de la Pl. du Château et de la Rue Haute, ainsi que le futur quartier Borné-Nau—Bellevue.

Concernant la taxe d'équipement communautaire, il n'existe aucune garantie au niveau du canton.

Remarque 2.1. : Rien ne garantit que cette taxe deviendra caduque à terme. Il serait regrettable de laisser passer une possibilité supplémentaire de financer des équipements nécessitant des investissements importants, comme la construction d'une salle de sport triple, d'un centre sportif extérieur et d'une cantine mixte.

Remarque 2.1 : En 2014 suite à l'entrée en vigueur de la LAT au 1^{er} mai 2014, et l'instauration d'une taxe de 20% sur la plus-value résultant d'un classement durable en zone à bâtir, une incertitude s'est installée quant à la possible abrogation des taxes relatives au financement des équipements communautaires. Le Conseil d'Etat en a d'ailleurs débattu dans le courant de l'année 2014. C'est pourquoi la Municipalité n'a pas déposé un nouveau préavis en 2014.

En ce qui concerne 2015, le Conseil d'Etat a informé sur la possibilité de maintenir la taxe relative au financement des équipements communautaires en parallèle à la taxe prévue par la LAT, pour autant que le cumul des deux taxes ne soit pas confiscatoire, la Municipalité va donc présenter un nouveau préavis dans le courant de l'année 2015.

M. Vialatte indique qu'aucune subvention de la Confédération n'a été touchée pour l'instant. Ce devait être le cas en 2015 pour la réfection de la rue Haute, en plus d'une subvention du Canton.

Place du Château

La Municipalité avait prévu que des fouilles archéologiques seraient certainement nécessaires mais n'avait toutefois pas imaginé que le sous-sol pouvait être pollué. Dans le PPA initial, la création d'un parking sous le Coteau avait d'abord été refusée par le Canton, c'est pourquoi il devait être créé sous la Place. Le Canton est toutefois revenu sur sa décision compte tenu de la situation.

Fiez-Pittet

L'achat de la parcelle n° 420 à Fiez-Pittet n'a pas encore été réalisé, la signature des conventions interviendra en 2015 au retour de l'examen complémentaire. Les surfaces de compensation étant disponibles pour cette zone, le projet devrait avancer rapidement.

Technicien communal

M. Carlos Castro a travaillé à 100% en 2014, dont 5% pour d'autres communes. Ce temps est actuellement suffisant pour effectuer les tâches qui lui sont demandées. M. Vialatte indique que l'engagement d'un technicien lui a permis de se concentrer sur le suivi des PPA et PQ ainsi que des aspects politiques de l'urbanisme, tandis que l'administration travaille sur la police des constructions.

Améliorations possibles du dicastère

M. Vialatte souligne la nette amélioration qui a déjà eu lieu dans son dicastère avec l'arrivée de M. Castro qui fournit toujours un excellent travail.

3. AFFAIRES SOCIALES, DOMAINES, FORETS, PORT ET PLACES DE JEUX

Dicastère de Mme Pascale Fischer

Précisions sur le rapport

Les places de jeux sont désormais passées en revue tous les 3 mois ; les plages sont remises en état pour le 1er juin de chaque année et visitées tous les jours durant la belle saison. Cette organisation fonctionne bien et devrait se poursuivre à l'avenir.

La gestion forestière a suscité beaucoup d'intérêt en 2014. La valorisation des domaines forestiers auprès de la population devrait se poursuivre et s'accroître.

Voeu 3.1. : La Municipalité pourrait intégrer cette dimension à d'autres activités, par exemple lors d'une action « Coup de balai » ou la Semaine de la mobilité.

Vœu 3.1 : Un contact entre les citoyens et la forêt est déjà intégré dans le programme de la semaine de la mobilité. Une édition de fiches d'actions communales est en cours de rédaction par le Comité Directeur du Groupement forestier.

Jardins familiaux

Le nouveau règlement n'introduit pas de gros changement mais élimine certains flous. Son respect est ainsi mieux garanti et les contestations peuvent être mieux évitées. La plupart des parcelles restent attribuées aux habitants de la commune.

Remarque 3.1. : La Commission relève le besoin de proposer une version légale des WC « clandestins » qui ont été démontés afin de prévenir leur éventuel retour.

Remarque 3.1 : La Municipalité va analyser le besoin de la mise à disposition de WC dans le périmètre des jardins communaux. Vu les distances séparant ceux-ci des futurs éventuels sanitaires, le risque serait qu'ils ne soient pas utilisés.

Port du Pécos

Le port a atteint un état stable et ne nécessite plus qu'un entretien courant. M. Rosenberger, garde-port, reste très investi tout au long de l'année malgré un taux d'occupation de 0% durant l'hiver. Son entretien d'évaluation est conduit par Mme Fischer seule.

La Municipalité a tenté de maintenir l'activité de location de pédalos. La question reste en suspens à ce jour.

La gestion de la liste d'attente pour une place dans le port a été améliorée. Les personnes doivent désormais passer à la capitainerie et manifester leur intérêt chaque année avant le 31 mars, sans quoi leur nom est retiré. Ce procédé donne entière satisfaction.

La facturation de la location des places n'intervenait pas forcément dans les délais prévus, suscitant quelques problèmes, notamment pour les résiliations. Ce point sera réglé pour 2015.

Fondation et Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs (FAdEGE et RAdEGE)

La gestion financière est assurée à l'interne depuis le 1^{er} janvier 2014. La bourse communale est désormais libérée de cette tâche, et la bonne conduite de la facturation a été assurée. Un système de contrôle interne (SCI) est en place pour 2015. Après une période de développement, la fondation nécessite désormais une implication municipale moindre.

Améliorations possibles

Mme Fischer souligne la complexité de coordonner l'Accueil de l'enfance avec les Ecoles, celles-ci relevant d'un autre dicastère.

Remarque 3.2. : Le rassemblement des Ecoles et de l'Accueil de l'enfance dans un dicastère unique permettrait sans doute une gestion plus efficiente.

Remarque 3.2 : C'est une suggestion judicieuse sur laquelle la Municipalité s'est déjà penchée et qui sera traitée lors de la prochaine législature.

4. ECOLES, SECURITE (POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE, AFFAIRES MILITAIRES) Dicastère de Mme Erika Prina Howald

Précisions sur le rapport

La zone de Borné-Nau est particulièrement surveillée à l'aide du radar « sympathique » en raison de la présence de nombreux écoliers, ainsi que la partie supérieure de la rue Jean-Lecomte (anciennement route de Giez) en raison du parcage sauvage, de l'étroitesse de la route et des dangers qui en découlent pour les piétons. Mme Prina Howald rencontre la Police régulièrement afin de décider d'éventuelles actions ou mesures à prendre.

Transition

La transition s'est passée sans encombre. La Municipalité s'est montrée disponible afin de répondre aux éventuelles questions, de même que M. Christian Jaccard, ancien Municipal en charge du dicastère. Mme Prina Howald fournit des efforts importants afin de prendre en main le dicastère le plus rapidement possible. Elle découvre ainsi petit à petit des dossiers d'importance mineure dont elle n'avait pas connaissance jusque-là.

Commission communale consultative de sécurité

La Municipalité convoque la commission au cas par cas. Celle-ci s'est réunie à une seule occasion mais n'a jamais reçu le procès-verbal de la séance qui devait être fourni par M. Jaccard.

Observation 4.1. : Une réflexion sur les missions précises de cette commission semble nécessaire. La Commission désire un éclaircissement sur les intentions de la Municipalité, à savoir les critères selon lesquels cette commission devrait être convoquée ainsi que les objectifs que la Municipalité s'est fixée la concernant.

Observation 4.1 : La commission sera convoquée pour déterminer ses objectifs et son rôle.

Préavis n°545 et 546

Les préavis n°545 (Agrandissement du parc à remorques et aménagement d'une extension du parking du Pécos) et 546 (Réaménagement de l'accès à la zone de détente, loisirs et déchetterie) ont été repris en cours de route, provoquant un certain retard dans leur réalisation. Cette tâche est aussi rendue plus compliquée par l'implication de divers acteurs.

Améliorations possibles

Mme Prina Howald nous indique que la commune manque actuellement de places de stationnement lors de grosses manifestations comme les Brandons ou la Fête Médiévale. Une réflexion sur le stationnement à l'échelle de tout le territoire communal devrait être menée prochainement.

Remarque 4.1. : La Commission rend la Municipalité attentive à l'importance d'informer les organisateurs de manifestations sur les possibilités pour les participants de se déplacer en transports en commun (bus et trains), ainsi que de promouvoir la mobilité douce; d'autant plus que la commune participe notamment au déficit des transports publics.

Remarque 4.1 : La Municipalité remercie de cette remarque, elle en tiendra compte lors des prochaines manifestations.

5. BATIMENTS, CAMPINGS, REFUGE

Dicastère de M. Pierre Porchet

Précisions sur le rapport

La rénovation du rez-de-chaussée était la dernière étape du préavis de 2011. Trois appartements ont été effectivement rénovés à la rue des Colombaires 1 tandis que le bail du quatrième appartement a été renouvelé sans travaux, sur demande de la locataire.

Le chauffage des Colombaires 3 arrive en fin de vie. M. Porchet espère qu'il tiendra jusqu'à l'arrivée du chauffage à distance.

Les réfections de la toiture et de la façade de l'Etal (bibliothèque) auront lieu simultanément à celle de la rue Haute, soit en 2016.

Chef concierge

M. Porchet nous annonce une baisse significative de ses vacations depuis l'arrivée de M. Olivier Guilloud, chef du service des bâtiments. M. Guilloud a été engagé pour son sérieux et son dynamisme. Sa formation interviendra en 2015. Il dispose d'un véhicule en commun avec M. Allisson. Il tentera d'optimiser et de réduire les prestations demandées aux concierges, ainsi que de remplacer M. Porchet sur les nombreuses petites interventions quotidiennes. Les réservations des salles passeront toujours par le Greffe et pas par les concierges ou lui-même.

Salle des Quais

La gratuité est octroyée régulièrement aux promotions des écoles et promotions militaires, au don du sang ou pour certains enterrements. M. Porchet précise que ces événements participent activement à la promotion touristique de la commune.

Le projet visant à promouvoir la salle s'est concrétisé sur le nouveau site internet (calendrier des réservations), via les sites internet des offices du tourisme et des répertoires ciblés et édités par leurs soins (capacités des salles, etc.) ainsi que par le biais du locataire actuel du restaurant.

Remarque 5.1. : La page internet consacrée à la Salle des Quais ne présente pas les nombreuses possibilités d'aménagement intérieur, notamment. Elle pourrait être améliorée facilement.

Remarque 5.1 : La Municipalité portera une attention particulière à l'amélioration de cette page.

Le Règlement d'utilisation de la Salle des Quais prévoit l'octroi d'une « prolongation avant et après la période de location proprement dite à des fins d'installations, de répétitions et de remise en ordre et nettoyages » (Art. 7). Cette prolongation peut être obtenue dès la réservation de la Salle, quelle que soit la période concentrée. La règle du « premier arrivé, premier servi » s'applique.

Remarque 5.2. : Avec le calendrier disponible actuellement sur le site internet, la commune perd potentiellement la possibilité de louer la salle lorsque des prolongations sont octroyées ou lorsque les trois salles (A, B et C) ne sont pas louées. En effet, celui-ci ne permet pas de visualiser les détails des réservations.

Remarque 5.2 : voir réponse remarque précédente.

M. Porchet indique que le problème des façades Nord et Est devrait être couvert par l'assurance.

Logements communaux

Le Greffe gère la liste d'attente pour les logements communaux et reçoit de nombreux appels. Celle-ci comptait une dizaine d'inscrits à fin 2014. La priorité est donnée aux résidents de la commune, puis des environs. La sélection se fait notamment en fonction du revenu, favorisant ainsi les revenus modestes. Aucune annonce n'est publiée lorsqu'un logement se libère car un nouveau locataire est toujours trouvé extrêmement rapidement.

Les rénovations se font au cas par cas, lorsqu'un appartement se libère ou sur demande des locataires lorsque nécessaire.

Améliorations possibles

M. Porchet souligne la nette amélioration qui a déjà eu lieu dans son dicastère avec l'arrivée de M. Guilloud. Il arrive désormais à mieux concilier son activité professionnelle et son mandat politique.

6. SERVICE DES EAUX ET ENERGIES (SERVICE DES EAUX, RESEAU ET STATION D'EPURATION, SERVICE DU GAZ, ECLAIRAGE PUBLIC) Dicastère de Mme Christine Leu Métille

Commission communale consultative de l'énergie

Contrairement à ce qui a été indiqué en 2014, le bilan des fiches d'action n'a pas été effectué. Mme Leu indique que, pour le moment, cette commission est convoquée uniquement lorsque la Municipalité l'estime nécessaire. Par exemple, celle-ci n'a pas été consultée dans le cadre du projet de chauffage à distance.

Observation 6.1. : La Commission désire connaître précisément les intentions de la Municipalité, soit les critères selon lesquels la commission énergie devra être convoquée, ainsi que les objectifs que la Municipalité se fixe.

Observation 6.1 : La Municipalité va solliciter davantage la commission consultative de l'énergie afin de favoriser la mise en œuvre et la réalisation des fiches d'actions du concept énergétique communal.

Remarque 6.1. : La commission énergie pourrait être activée régulièrement et rendrait visible l'engagement de la Municipalité pour le respect des normes actuelles en matière d'efficacité énergétique notamment.

Compteurs d'eau

Un inventaire détaillé des compteurs a été entrepris en 2014 et devrait être terminé en 2015. L'organisation des tournées fonctionne bien. Par volonté d'assurer le traitement correct des données, le système de relevé standard et de télé-relevé sera identique et pleinement compatible avec le système de facturation. Hormis d'éventuelles contestations ordinaires, les divers dysfonctionnements qui ont eu lieu lors de la facturation 2013-2014 ne devraient pas se reproduire pour 2014-2015.

Remarque 6.2. : La Commission s'étonne de l'ancienneté de certains compteurs d'eau et souligne l'importance d'assurer leur renouvellement adéquat à l'avenir. Une planification précise devrait être établie.

Remarque 6.2 : Avec l'adoption du crédit d'investissement pour le renouvellement des compteurs d'eau (préavis 560/14), ce n'est non seulement le passage aux compteurs à détection à distance qui a été approuvé, mais également la mise en œuvre d'une politique systématique de renouvellement des compteurs. Une planification précise est établie, qui tient compte des ressources compétentes à disposition à l'interne pour assurer cette modernisation progressive.

Relève des fonctions

La relève de M. Lucien Jomini est assurée par M. Marc Duvoisin qui l'accompagne très régulièrement. Ses connaissances sont aussi formalisées sous formes de données à intégrer au futur SIT (Système d'information territoriale).

STEP

Avec la mise en place de la stratégie de réduction des micropolluants dans les eaux, les eaux d'épuration de la commune devraient être redirigées vers Yverdon. Les statuts de l'Association intercommunale des propriétaires de STEP ne sont pas encore validés mais Champagne, Concise et Grandson en feront partie.

Bien que des pièces importantes aient dû être remplacées ou entretenues lourdement en 2014, la STEP montre uniquement des signes de vieillissement ordinaires.

Les statuts du personnel qui assure le service de piquet de la STEP doivent être mis en conformité avec la loi sur le travail, cela n'étant pas le cas au 31 décembre 2014.

Technicien communal

En attendant la mise en service du SIT, les données sont collectées au format adéquat. Mme Leu nous indique que M. Castro se montre très disponible et efficace dans son travail, mais sa tâche principale reste la police des constructions. Le travail de relevé est donc confié à des géomètres.

Améliorations possibles

Mme Leu indique qu'une planification détaillée du renouvellement des installations régies par son dicastère pourrait être entreprise. Si l'idée est ambitieuse, il s'agirait d'un outil prévisionnel précieux et permettant d'avoir une vue d'ensemble des renouvellements et de leurs coûts.

Remarque 6.3. : La Commission encourage la Municipalité à créer un tel outil là où elle l'estimera utile.

Remarque 6.3 : La proposition est judicieuse et la Municipalité va s'atteler à dresser un catalogue le plus détaillé possible des équipements, de leur durée de vie moyenne, de leur ancienneté et de leur usure. Sur cette base, une planification de renouvellement des machines et autres équipements devrait pouvoir être établie.

7. SERVICE DES TRAVAUX (VOIRIE, PARCS ET PROMENADES, CIMETIERE, GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS), ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES, TOURISME

Dicastère de M. Dominique Willer

Précisions sur le rapport

À la fin de l'année 2014, le *Manitou* à bras télescopique (déchetterie) et la faucheuse *Aebi TT33* doivent encore être remplacés.

Remarque 7.1. : Le renouvellement des véhicules étant planifié, au vu de leur coût parfois élevé, la Commission s'étonne que ce renouvellement ne soit pas intégré au plan d'investissement.

Les échanges au sein du Réseau culturel pourraient permettre une meilleure utilisation de la Salle des Quais.

Le vœu n°2 de la Commission de gestion pour l'année 2013 n'a pas été exaucé. Toutefois, les quelques vélos neufs actuellement stockés dans les locaux du Service des travaux seront offerts au tenancier de l'Hotel du Lac lorsque la situation le permettra.

Voirie

L'année 2014 a confirmé le bon fonctionnement du Service des travaux depuis maintenant 2 ans. La Municipalité a la volonté de former plus d'apprentis. C'est à cet effet que trois collaborateurs ont suivi les cours pour formateur. LA place d'apprentissage d'Agent d'exploitation (AGEX) offerte en 2014 s'inscrit dans la même ligne.

M. Willer rencontre M. Jomini une fois par semaine afin de lui transmettre les demandes de la Municipalité notamment. Ce dernier tient une liste des tâches à effectuer et définit les priorités.

Remarque 7.2. : La Commission relève qu'il n'existe pas de décompte spécifique pour les heures et le matériel nécessaire lors de réparations ou remplacements après des déprédations. Celui-ci serait utile afin de pouvoir imputer les coûts au(x) responsable(s).

Remarque 7.2 : La remarque est judicieuse, la Municipalité mettra en place un tableau de suivi.

Déchetterie intercommunale

La benne destinée aux plastiques est maintenue et les critères de tri seront précisés dès qu'une filière de recyclage verra le jour. La proposition d'installer une barrière à ouverture par carte magnétique reste en suspens.

Soutien aux associations et sociétés locales

Actuellement, les aides versées aux associations et sociétés locales se montent à Fr. 80'000.- mais ne suivent pas une politique claire. M. Willer reconnaît toutefois que la politique d'aide actuelle devrait être revue. Une réflexion annoncée en 2013 n'a pas eu lieu à ce jour.

Observation 7.1. : La Commission souligne l'importance de ces aides pour certaines associations et sociétés. Elle estime toutefois qu'une réflexion devrait être amorcée rapidement dans un souci d'équité de traitement et en cohérence avec les activités de chacune d'entre elles. Elle souhaite connaître les intentions de la Municipalité ainsi qu'un échéancier.

Observation 7.1 : La Municipalité portera une attention particulière à cette proposition et mènera une réflexion à ce sujet.

Tourisme

L'association ProGrandson reçoit une subvention pour l'organisation d'événements à l'échelle communale, tandis que les activités de Maison des Terroirs relèvent de l'échelle régionale. Le rôle de Mme Voirol est de valoriser et promouvoir le patrimoine communal tout en assurant un lien avec la Maison des Terroirs, l'Office régional du tourisme, etc. Il n'y a ainsi pas de redondances entre ces trois activités. Mme Voirol travaille de façon autonome et fournit régulièrement un rapport d'activité. M. Willer la rencontre au besoin.

Améliorations possibles

M. Willer estime que la commune de Grandson doit encore se faire une place dans l'offre culturelle et touristique de la région. De plus, une réflexion globale autour de la zone de sport et de détente des Tuileries devient nécessaire selon lui.

Remarque 7.3. : Avec le développement des trois communes membres, la cohabitation entre la déchetterie et la zone de sport et de détente risque de devenir compliquée s'il fallait agrandir cette première. Une réflexion sur son éventuel déplacement pourrait s'imposer à terme.

8. SOUS-COMMISSIONS « GRANDSONNES »

Le projet a vu défiler 4 architectes et 3 ingénieurs, certains manquant d'expérience dans le domaine. Le bureau qui s'est occupé de ce projet a été sélectionné pour ses tarifs avantageux et sur recommandation d'un ingénieur agronome mais n'a pas donné satisfaction.

Remarque 8.1. : Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, il semble nécessaire de vérifier plus minutieusement les références et les compétences des mandataires. Les problèmes posés par le carrelage relèvent de la même problématique.

Remarque 8.1 : La Municipalité remercie la commission pour cette remarque. Elle, et surtout la responsable du dicastère, sont pleinement conscientes qu'elles auraient pu mieux faire. Le chantier a pris toujours plus d'ampleur sans que les compétences requises ne suivent. Cette situation a été vivement regrettée et devrait permettre de faire mieux à l'avenir.

Observation 8.1. : La Commission constate avec regret que les objectifs touristiques du préavis n°491 (26 mai 2010) ne sont pas encore remplis à ce jour. Au vu des investissements consentis afin de valoriser le domaine des Grandsonnes, elle souhaite connaître les intentions de la Municipalité pour que les locaux de « vente » et « musée » soient exploités.

Observation 8.1 : La Municipalité apportera une réponse prochainement.

9. SOUS-COMMISSION « HOTEL DE VILLE »

Des écarts importants ont été constatés entre certains devis et contrats ainsi qu'entre certains contrats et factures finales. Aucune explication n'a été fournie par le Municipal responsable.

Remarque 9.1. : Lorsque la direction des travaux est mandatée, il semble nécessaire que le ou la Municipal-e puisse assurer un suivi régulier du budget et du bon déroulement des travaux, ceci afin d'éviter des d'éventuels inconvénients (dépassements, travaux non-conformes, etc.), bien que ce ne soit pas le cas ici.

Les règles municipales concernant l'adjudication des marchés publics ne semblent pas claires pour tous les membres de la Municipalité. Deux offres ont été présentées par l'entreprise de M. Porchet, délégué municipal pour le préavis n°539 (relatif à l'agrandissement et au réaménagement des locaux de l'administration communale), et dans les deux cas les travaux lui ont été confiés sans que celui-ci fournisse d'explication claire sur ce choix. Ainsi, il est possible pour un-e municipal-e de déposer une offre, de se voir adjudger des travaux puis d'en contrôler l'exécution et la facturation.

Remarque 9.2. : Les adjudications pour les travaux réalisés en 2014 ont été validées par la Municipalité en octobre 2013 malgré la loi et les règles à respecter, rappelées dans le Canton-Communes n°30 datant de juin 2013.

Malgré ces éléments, le budget a été respecté et le résultat est conforme aux aménagements prévus par le préavis. De plus, à aucun moment les membres de la Commission comme ceux de la sous-commission n'ont eu de raison de remettre en cause l'intégrité morale du municipal en charge.

10. SOUS-COMMISSION « DEBITEURS »

Les problèmes dans la gestion des débiteurs ont été relevés par la fiduciaire dès 2010 et s'est montrée de plus en plus insistante jusqu'à ce que les problèmes soient exposés en 2014. La sous-commission n'a pas pu déterminer si la Municipalité avait été informée rapidement de la gravité du problème ou si le Secrétaire municipal en a couvert l'étendue.

Il ressort des entretiens qu'en raison de la faible implication de M. Cuagnier dans la gestion de la crise, le personnel administratif a dû s'auto-organiser pour pallier aux manquements de M. Jaton. Les relations du personnel avec la hiérarchie, et M. Cuagnier en particulier, en ressortent gravement entachée.

Le système de contrôle interne (SCI) qui doit être mis en place sera conforme au modèle cantonal. Celui-ci devrait faire l'objet d'un préavis.

Remarque 10.1. : En 2011, la Cour des comptes du Canton de Vaud a réalisé un audit avec la participation de 12 communes, dont celle de Grandson. Le but de cet audit était « d'examiner et d'apprécier la situation du contrôle interne » et « de proposer une démarche et des outils destinés à permettre aux communes d'instaurer de manière simple et efficace un SCI qui soit adapté à leur taille et à leurs besoins ». La Commission regrette qu'il ait fallu attendre une crise pour que la Municipalité suive les recommandations faites à la suite de cet audit.

11. VISITE DES DOMAINES

Lors de la visite des domaines, la Commission a pu entendre la Municipalité au sujet de la réfection à venir du tronçon entre le pont de la Brinaz, la traversée des Tuileries et l'entrée Nord de

Grandson. A Borné-Nau, elle a pu avoir un aperçu de l'étendue de la zone d'utilité publique légalisée et des constructions planifiées en 2014.

La Commission a pu constater l'avancement des chantiers du nouveau collège et du parking du Haut Grandsonnet qui ont commencé en 2014. Elle s'est aussi rendue au chemin de Bellevue dont le surfacage a été refait, et à la rue du Crêt-aux-Moines entièrement rénovée, tous deux en 2014. Finalement, elle a pu prendre connaissance de quelques précisions concernant la réfection de la Rue Haute et les modifications à venir autour de la gare, deux projets élaborés en 2014.

CONCLUSION

En conclusion, la Commission tient à remercier la Municipalité, les personnes auditionnées et le personnel communal pour l'excellent travail effectué et les efforts fournis tout au long de l'année.

« Petite cloche fait Grandson », dit-on. Cette devise remontant au moins au XVII^e siècle semble aujourd'hui plus actuelle que jamais. De son simple statut de petite bourgade, la commune de Grandson est désormais au coeur d'un projet d'agglomération d'importance nationale.

Ainsi, la Commission reconnaît les difficultés à accompagner le développement rapide qu'a connu la commune ces dernières années. Ce processus doit être accompagné par des personnes toujours plus professionnelles, compétentes et consciencieuses. Ces qualités sont désormais indispensables au bon fonctionnement de notre commune.

Grandson, le jeudi, 4 juin 2015

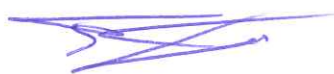
Sébastien Deriaz, Président



Aline D'Onia



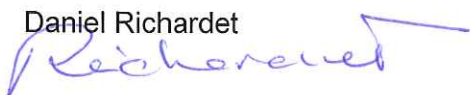
Francesco Di Franco



Ludovic Herren



Daniel Richardet



Bruno Vialatte



Jacques-André Helfer



Les réponses apportées par la Municipalité ont été approuvées dans sa séance du 8 juin 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

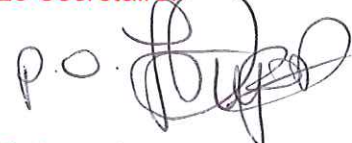
Le Syndic:



F. Payot



Le Secrétaire:



F. Cuagnier

A la Municipalité
de et à

1422 Grandson

**MOTION pour que la nouvelle place de
la gare de Grandson intègre une
plateforme multimodale**

Grandson, le 12 juin 2015

Le nouvel horaire des CFF réserve de bonnes nouvelles aux Grandsonnois/es ! Dès décembre 2015, ce ne sont plus 8 trains par jour qui s'arrêteront à Grandson mais bien 4 trains qui, chaque heure, relieront notre bourg et la capitale vaudoise.

Il est fort probable que cette nouvelle desserte suscite deux mouvements, soit :

- l'installation à Grandson de nouvelles familles, séduites par la qualité de la vie de notre bourg et les bonnes connexions qu'il offrira désormais. Les récentes statistiques montrent en effet que la part des ménages sans voiture augmente, particulièrement chez les < 30 ans.
- un report sur Grandson d'une partie du trafic motorisé que génèrent actuellement les pendulaires des villages du Nord Vaudois vers le pôle d'Yverdon.

Dans ce contexte évolutif, les signataires de la présente motion demandent à la Municipalité de Grandson de repenser la place de la gare en une plate-forme multimodale qui permette des échanges aisés entre les différents modes de transport collectifs et individuels (train, bus, voiture, moto, vélo, marche). Les signataires souhaitent que le réaménagement de cette place s'inscrive dans une vision globale et cohérente. Ainsi, les signataires demandent que soit étudiée la possibilité de faire évoluer d'ici à décembre 2015 la place de la gare, et notamment :

- d'y installer un parc à vélos sécurisé
- d'y installer une station de vélos en libre-service, en partenariat avec Publibike

